

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE** : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 45.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
5^e Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 2^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 10 Septembre 1975.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances rectificative pour 1975. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6115).

Discussion générale : MM. Balmigère, Girard, Bouloche, Bertrand Denis, Riblère, Cousté, Glon, Cermolacce, Gissingier, Montagne, Ligot, Robert Fabre, de Poulpiquet, Fontaine, Weisenhorn, Betten-court.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 6137).

PRESIDENCE DE M. CHARLES BIGNON,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1975

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1975 (n° 1873, 1874).

Dans la discussion générale, la parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Mesdames, messieurs, le plan exposé par le chef de l'Etat est pratiquement muet sur l'agriculture. Dans son discours d'hier, devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre n'a pas prononcé une seule fois le mot « agriculture ».

Ce ne sont pas les quelques millions affectés à certains équipements publics ruraux, pour lesquels la réalisation du VI^e Plan ne dépasse guère 70 p. 100, qui peuvent servir d'alibi à l'égard des agriculteurs.

Peut-on considérer, par exemple, les 480 millions de francs destinés à régulariser les dépenses déjà décidées et abondamment claironnées par le Gouvernement pour la distillation des vins comme une mesure nouvelle d'aide à l'agriculture ? En le faisant, ne commet-on pas une escroquerie morale ?

En réalité, sur la question capitale qu'est le revenu agricole, le plan ne prévoit absolument rien. Il s'agit, pour l'essentiel, d'une relance destinée aux grands monopoles, alors que ceux-ci n'investissent pas directement dans l'agriculture, même s'ils ne manquent pas de prélever un superprofit en amont et en aval.

« Vous êtes déjà servis », a dit le Président de la République aux agriculteurs, prétendant ainsi avoir assuré la relance de l'agriculture. Or, les quelques primes que le Gouvernement a dû accorder au printemps n'ont pas pu, autant réglé la question.

« La situation de l'agriculture française en 1975 devient dramatique pour un certain nombre d'exploitations », vient de confirmer l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture lors de sa session extraordinaire des 3 et 4 septembre dernier. Les agriculteurs en sont très conscients.

En 1974, le pouvoir d'achat du revenu agricole a été amputé de 15 p. 100 en moyenne et de 25 à 30 p. 100 pour certaines productions comme le vin et la viande bovine. Les exploitants sont de plus en plus soumis à la double pression d'une augmentation sans précédent des charges d'exploitation et du maintien des prix agricoles au niveau le plus bas à la production.

Les prix agricoles pour 1975-1976 ont été fixés à un niveau inférieur à la croissance du coût des charges supportées par les producteurs. Les agriculteurs voient chaque jour un peu plus s'amenuiser la garantie d'écoulement de leurs récoltes, sous la pression de l'Amérique qui cherche à exporter ses excédents.

L'endettement de l'agriculture est passé en dix ans de 25 à 80 milliards de francs, c'est-à-dire de 50 à 70 p. 100 de la valeur de la production agricole annuelle.

Cet état de choses est encore aggravé cette année par les calamités atmosphériques : les récoltes de céréales, de betterave sucrière et de fruits, notamment de raisin, ainsi que les productions d'élevage et les produits laitiers accuseront une forte diminution, cependant que les agriculteurs sinistrés ne sont indemnisés qu'au compte-gouttes et tardivement.

Pour la viticulture, le libéralisme communautaire du marché a abouti au marasme avec la mévente et les bas prix ; à l'anarchie avec les importations de vin alors que la récolte nationale était suffisante ; enfin au gaspillage puisqu'il a fallu détruire une quantité considérable de bon vin.

L'action des viticulteurs, qui s'est manifestée en permanence depuis plusieurs mois, a obligé le Gouvernement à demander à la Commission économique européenne une révision des règlements communautaires. La réunion qui a eu lieu hier à Bruxelles s'est terminée, comme d'habitude, à l'aube et par un échec. C'était prévisible, nos principaux partenaires italiens et allemands étant très réticents, voire franchement hostiles à une vraie révision, car ils n'admettent pas une limitation ou un arrêt des importations de vins italiens.

Les propositions présentées à Bruxelles par la Commission ne pouvaient d'ailleurs permettre de maîtriser la crise viticole. Car les mesures proposées ne laissent espérer aux viticulteurs ni le bénéfice d'une garantie de prix, ni celui d'une garantie d'écoulement de leur récolte qui leur permet de vivre du fruit de leur travail.

Par exemple, si la mesure relative aux rendements et proposant la distillation volontaire à 50 p. 100 du prix de référence, sous peine de privation de certains avantages, n'était pas assortie

d'une réglementation concernant le volume de la récolte, elle aboutirait non seulement à pénaliser de nombreuses petites exploitations, mais à les condamner à disparaître.

Par ailleurs, pouvons-nous avoir la garantie que nos partenaires mettront en application les décisions de Bruxelles ? L'expérience confirme que de nombreuses mesures prévues par le traité de Rome n'ont pas été appliquées par eux, alors que les viticulteurs français, surtout ceux du Midi, sont soumis à de sévères contraintes.

Les décisions de Bruxelles n'ont pas été acceptées. Le Premier ministre doit recevoir demain les dirigeants des organisations professionnelles.

Allez-vous, monsieur le ministre de l'économie et des finances, prendre des mesures nationales ? Si oui, lesquelles ? Le ministre de l'agriculture a parlé ce matin de faire jouer une clause de sauvegarde pour mettre fin aux importations à bas prix, alors qu'il affirmait, il y a quelque temps, que la clause de sauvegarde n'existait pas. Quelle garantie avez-vous pour faire appliquer une telle mesure ?

Allez-vous suspendre la circulation intracommunautaire de vin entre l'Italie et la France tant que certaines règles, notamment celles qui sont relatives aux encépagements et aux autorisations de plantation, ne seront pas respectées ?

Allez-vous abaisser la T. V. A. sur le vin de 17,7 p. 100 à 7 p. 100 ?

Allez-vous accepter de mettre en discussion d'urgence le projet de création d'un office interprofessionnel du vin que notre groupe a été le seul à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale depuis le 25 avril dernier et qui mettrait à la disposition des viticulteurs une véritable organisation du marché leur garantissant un revenu minimum ?

Les viticulteurs savent qu'il leur faudra agir. Des milliers de pétitions circulent déjà. En effet, M. Bentegeac, « monsieur viticulture », vient de déclarer : « L'Office va trop loin » ; et M. le ministre de l'agriculture, récusant, lui, toute idée d'Office, considère que « la libre circulation des produits est et doit rester le pilier du Marché commun ».

La vérité était bel et bien dans cette malencontreuse note d'un fonctionnaire, relative à l'organisation d'une zone méditerranéenne dont l'un des objectifs consisterait à brader « corps et biens » une fraction importante de la viticulture méridionale, l'Italie, la Grèce et bientôt l'Espagne pouvant fournir à la Communauté le vin nécessaire à un prix de revient inférieur au nôtre, au profit non des consommateurs mais du gros négociant.

Mais les viticulteurs ne sont pas disposés à se laisser faire ; ils l'ont déjà montré. Ils ne se laisseront pas diviser par la campagne tendant à opposer qualité et rendement. Ils déjoueront les manœuvres tendant à développer l'escalade « provocation-répression », qui a fleuri ces derniers jours dans les régions du Midi et dont le ministre de l'intérieur est devenu coutumier.

Les agriculteurs de notre pays avec les autres travailleurs, victimes de cette même politique, renforceront leur union. La convergence de ces actions communes permettra d'obtenir les mesures d'urgence qui s'imposent.

Ces mesures consistent à arrêter la dégradation du pouvoir d'achat des producteurs par des prix agricoles garantis correspondant aux coûts des charges de production ; par la réduction de ces coûts en bloquant les prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture ; par la réduction de la T. V. A. qui pèse sur les prix des produits agricoles et le remboursement des sommes dues par l'Etat aux agriculteurs ; par la garantie de l'écoulement des récoltes ; par des mesures financières en faveur des victimes de la sécheresse ou d'autres calamités ; par le report des annuités d'emprunt et la baisse du taux d'intérêt ; par le report ou l'exonération des impôts pour les agriculteurs en difficulté ; par une aide importante à l'installation des jeunes agriculteurs ; enfin par une augmentation des avantages vieillés.

La politique gouvernementale compromet les conditions de vie des exploitations agricoles, mais aussi la capacité productive de notre agriculture, celle-ci étant nécessaire au soutien de l'économie française.

Le dépeuplement de l'activité économique des régions rurales se poursuit. Le dernier recensement fait apparaître une aggravation des déséquilibres régionaux et notamment une dépopulation accentuée des zones rurales. C'est un vrai « déménagement » du territoire, et ce n'est pas fini puisque le VII^e Plan prévoit le départ annuel de 90 000 exploitants dans les cinq années à venir.

Cette situation n'est pas fatale. Elle est le résultat de la politique actuelle; c'est celle-ci qu'il faut changer. Les agriculteurs, comme les ouvriers, ainsi que l'intérêt national, ont tout à y gagner. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous remercie tous à l'avance de bien vouloir respecter le plus strictement possible votre temps de parole, même s'il est très limité, comme ce sera le cas pour le prochain orateur, afin que nous puissions rester dans les délais fixés hier par la conférence des présidents. C'est l'intérêt général.

La parole est à M. Girard.

M. Gaston Girard. Mesdames, messieurs, j'aurais souhaité que M. le Premier ministre fût au banc du Gouvernement. C'est donc à lui que je m'adresserai, en demandant à M. le ministre de l'économie et des finances de bien vouloir lui rendre compte de mon intervention.

La crise économique très grave qui secoue notre pays a conduit M. le Président de la République et le Gouvernement à proposer des mesures d'une grande ampleur. Des crédits substantiels ont été ainsi dévolus dans tous les secteurs d'activité de notre économie.

C'était nécessaire. On doit tout tenter pour enrayer les conséquences d'une situation qui n'est pas de notre seul fait et il n'y aurait, pour s'y opposer, que des rêveurs ou des inconscients. On peut toujours critiquer un plan; mais le combattre systématiquement et refuser d'en discuter, c'est oublier le premier devoir d'un élu de la nation.

M. Pierre Cornet. Très bien!

M. Gaston Girard. Je voudrais appeler l'attention de M. le Premier ministre sur un secteur que je connais bien: celui de l'agriculture.

Des conditions climatiques exceptionnelles, l'an dernier avec l'humidité et cette année avec la sécheresse, ont mis à mal la trésorerie de nombreux exploitants. Quelle diminution du pouvoir d'achat pour les agriculteurs d'une façon générale, les petits et moyens en particulier, et surtout pour les jeunes exploitants!

C'est une véritable catastrophe nationale. On ne peut pas l'imputer au Gouvernement. Mais le devoir impérieux de celui-ci est de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, en décidant les mesures suivantes: différé de remboursement des emprunts contractés auprès du Crédit agricole par les jeunes exploitants; prêts de soutien dans des cas bien déterminés; révision des bases d'imposition et application de leur montant en fonction de la situation exceptionnelle due aux calamités — pour cela, il importe que le dialogue s'instaure afin que la base de ces impositions soit fixée avec plus de justice.

Il faudra donc prévoir des crédits. Je pense que, sur ces points, le Gouvernement est décidé à agir.

Diral-je maintenant ma déception en constatant l'extrême modicité des crédits affectés à un poste essentiel de l'agriculture, celui qui conditionne pour une grande part l'établissement des jeunes agriculteurs, la rentabilité des exploitations, le seul qui puisse stopper l'exode rural par la mise en valeur de régions intéressantes: je veux parler de l'hydraulique agricole et du remembrement.

Les conditions d'exploitation sont devenues telles que l'on ne peut risquer des investissements très lourds et nécessaires sur un terrain dont on ne peut tirer le maximum. Le problème ne concerne guère les régions riches. C'est sans doute l'une des raisons qui empêchent d'entendre la voix des régions

défavorisées, celles où l'exploitation est familiale, celles où la densité de la population agricole est la plus forte, celles enfin où la population vieillit, en continuant sur sa lancée, mais où les jeunes ne pourront assurer la relève.

Depuis de nombreuses années, les crédits destinés à ce poste se sont amoindris et la révolution s'opère, silencieuse et recouvrable. Personne ne semble s'en émouvoir. Il faut être paysan pour sentir ces choses. Quelle sera la voix assez puissante pour convaincre notre Assemblée et le Gouvernement de l'urgence des travaux à entreprendre?

C'est une course de vitesse qu'il faut engager. Un jeune cultivateur perdu pour la terre, c'est un grand malheur, car on ne peut le remplacer automatiquement.

Combien de jeunes, aujourd'hui, qui ont reçu une formation agricole ne pourront réaliser ce qu'ils espéraient! L'agriculture est un métier très dur. Il faut avoir la foi pour affronter les conséquences des fantaisies du temps et parfois même l'injustice des hommes. Il faut accepter de connaître l'anxiété permanente des récoltes compromises et l'angoisse des notes à payer. Il n'est possible de pallier ces inconvénients, dans une certaine mesure — pour ne pas dire dans une mesure certaine — que lorsque l'on exploite un terrain favorable.

Chaque année, un fossé très profond se creuse entre les régions saines et les régions humides. Dans les communes, le même phénomène se produit et le climat devient malsain.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous n'ignorez pas la différence qui existe entre les communes remembrées et les autres, le changement de vie extraordinaire que connaissent les unes et les contraintes et le désespoir qu'éprouvent les autres.

Voilà pourquoi, à la faveur de ce programme exceptionnel, j'estime qu'une mesure de justice aurait dû s'imposer: et que des travaux exceptionnels auraient dû être engagés car, je le répète avec un sentiment de gravité que je voudrais vous faire partager, le temps presse!

Il faudrait aussi réunir en un seul les trois chapitres: hydraulique, remembrement et travaux connexes, et donner aux directions départementales de l'agriculture, en accord avec les assemblées régionales et départementales, la responsabilité de l'emploi des crédits, afin que l'on ne voie plus, par exemple, dix communes remembrées ne disposer d'aucun crédit pour les travaux connexes. Il convient d'agir avec souplesse pour obtenir l'efficacité. Ainsi pourra-t-on réformer notre système archaïque et paralysant.

Monsieur le ministre de l'économie et des finances, il n'est peut-être pas trop tard pour revoir ce poste. Il est urgent de redonner confiance à la jeunesse rurale afin de maintenir une agriculture prospère. Il faut prendre conscience de la nécessité d'investir. L'agriculture vous le rendrait au centuple. Il en va pour une grande part de l'avenir de notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Bouloche.

M. André Bouloche. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, mesdames, messieurs, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche a étudié très attentivement les propositions contenues dans le texte qui est soumis aujourd'hui à l'examen de l'Assemblée.

Notre ami François Mitterrand apportera à cette tribune les conclusions et les propositions du parti socialiste. Je me bornerai pour ma part à quelques commentaires que l'examen, sous l'angle budgétaire de ce texte, essentiellement politique, me conduit à formuler.

Les éléments positifs apparaissent à première vue. Cinq milliards de francs au titre de la solidarité, sous forme de soutien à la consommation sociale, représentent un effort, certes très inférieur à ce qui nous paraît indispensable, mais cependant appréciable.

Quant aux équipements collectifs, il faut y regarder de plus près pour voir ce qui leur est effectivement réservé, sous une forme nouvelle. Le total paraît compris entre sept milliards et sept milliards et demi. Nous n'aurions garde de le négliger.

Mais derrière cette façade séduisante, on est vite amené à constater que ce collectif budgétaire de trente milliards et demi et le déficit de quarante milliards qui s'ensuit constituent un trompe-l'œil assez grossier.

Il ressort de l'examen auquel s'est livrée la commission des finances que nous nous trouvons en présence d'un extraordinaire imbroglio de crédits de paiement et d'autorisations de programme, de subventions et de prêts, de reports d'encaissements et de paiements anticipés, qui rend tout contrôle budgétaire pratiquement impossible aux parlementaires décidés à remplir leur mission.

En effet, si certaines opérations sont simples, d'autres le sont beaucoup moins.

Entrent dans la première catégorie les dépenses de soutien à la consommation, les crédits destinés à pallier l'insuffisance des crédits de paiement qui seront versés au cours de l'exercice 1975, le décalage fiscal qui aboutira à différer certaines rentrées du Trésor.

Par contre, sur les crédits de paiement correspondant à des équipements publics et industriels, quelles sommes seront versées avant le 28 février 1976, compte tenu des habitudes de l'administration ? Les prêts du F. D. E. S. seront sans doute distribués avant cette date, mais nous n'en savons rien car nous n'avons aucune précision sur leur destination. J'espère bien, monsieur le ministre, que vous nous donnerez avant la fin de ce débat toutes explications utiles, satisfaisant ainsi le vœu présenté par M. le rapporteur général, au nom de la commission des finances.

Sur les 2800 millions destinés à l'aide fiscale aux investissements productifs, les sommes dont on prévoit qu'elles seront dépensées en 1975 sont très hypothétiques. Quant aux 19000 logements supplémentaires, quel paiement peut-on escompter à courte échéance en ce qui les concerne quand on connaît la lourdeur de l'appareil administratif ?

A-t-on songé aussi — je tiens à appeler l'attention de mes collègues sur ce point — s'agissant des travaux pour lesquels plus de dix milliards de francs sont prévus, qu'il faudra retrancher de cette dotation la taxe sur la valeur ajoutée que l'Etat se paie à lui-même, ainsi que la T. V. A. supportée par les agents économiques et destinée à financer la formation brute de capital fixe, exécutée avec des subventions de l'Etat, c'est-à-dire les collectivités ou les établissements publics ; ce qui représente deux ou trois milliards de francs de rentrées qu'il faut déduire de la balance de la loi de finances rectificative ?

Nombre des opérations présentées concernent davantage la trésorerie que le financement proprement dit. Il en va ainsi du décalage fiscal, des dotations destinées à combler les « insuffisances des crédits de paiement » et de la disposition tout à fait artificielle qui consiste à inscrire la totalité des crédits de paiement sur la même année que les autorisations de programme, ce qui est, soit dit en passant, la négation même de la notion d'autorisation de programme.

Toutes ces dispositions s'analysent donc comme des avances consenties au budget de 1976 au détriment de celui de 1975. Elles conduisent à frapper à l'avance d'une présomption d'inexactitude l'assertion selon laquelle le projet de budget pour 1976 serait en équilibre, même s'il est présenté comme tel.

Votre plan de soutien, monsieur le ministre, est un étonnant fourre-tout. Grâce à un adroit mélange entre les mesures dites de « développement de l'économie » — chiffrées à 30,5 milliards de francs — qui additionnent des crédits de paiement, des prêts à moyen terme, des facilités de paiement d'impôts à court terme et des mesures de régularisation qui n'ont rien à voir avec le plan de soutien, vous parvenez, en mettant tout à bout tout ce que vous pouviez inscrire, à un total de près de 40 milliards de francs qui vous permet d'annoncer triomphalement que le déficit atteindra 3 p. 100 de la pro-

duction intérieure brute, ordre de grandeur comparable à celui qui existe chez nos partenaires. Ou le triomphe ne va-t-il pas se nichier ?

En considérant les choses de plus près, on n'aperçoit que sur ces 40 milliards, une part n'est pas liée au plan de soutien et qu'une autre part ne sera pas dépensée : elle figure seulement pour ordre dans le document examiné aujourd'hui par l'Assemblée nationale. On pourrait l'intituler « Déficit du budget de 1976 inscrit en 1975 par anticipation ». (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Dans votre projet de loi de finances rectificative, les considérations de trésorerie tiennent en réalité la première place. Il fallait alimenter les entreprises en fonds publics. On ne s'est pas montré trop regardant sur les moyens. C'est la raison pour laquelle, pour près de la moitié des sommes mises en avant, nous sommes placés pratiquement devant une opération de trésorerie affublée d'oripeaux budgétaires.

Mais changeons l'angle de notre examen. Même si l'on se place du point de vue de l'économie capitaliste libérale, qui est le vôtre, on trouve chez le Gouvernement — je pensais m'adresser au Premier ministre, mais vous représentez ici le Gouvernement, monsieur le ministre — un manque accusé de logique et de cohérence dans la gestion des finances publiques.

Vous êtes en présence, dites-vous, d'un phénomène où les facteurs psychologiques jouent un grand rôle : les chefs d'entreprise se refusent à investir, le consommateur épargne au lieu de consommer. Tout cela à cause d'un sentiment d'insécurité. La peur de l'avenir est la dominante générale. Pour renverser cette tendance, il vous faudrait persuader les Français que leur Gouvernement a un dessein ferme et précis pour sortir de la situation, qu'il s'y tient et qu'il réussira.

Or que voient les Français ? Un budget de 1974 en suréquilibré, donc déflationniste, suivi d'un budget de 1975 comportant un déficit sans précédent depuis quinze ans, donc facteur de relance pour la part qui n'est pas en trompe-l'œil, suivi à son tour d'un budget de 1976 équilibré, nous dit-on, donc à nouveau déflationniste.

J'ajoute que les premiers fascicules budgétaires qui nous sont parvenus confirment cette orientation puisque, pour le long terme, les régions ont reçu l'instruction d'étudier deux hypothèses de ressources : dans la première, elles sont égales à celles du VI^e Plan, soit une croissance zéro ou même négative pendant cinq ans ; dans l'autre, elles sont de 10 p. 100 supérieures, soit une croissance de 1,8 p. 100.

Comme disait le poète, « ce n'est pas un concert à dilater le cœur » et l'on ne voit pas comment, devant une telle incobérence et des perspectives à moyen terme si peu encourageantes, l'ardeur des différentes catégories d'agents économiques pourrait se réveiller.

Entre les circonstances difficiles que vous traversez, et que nous traversons avec vous, et le fait que l'image de marque du Président de la République est associée à la sacralisation de l'équilibre budgétaire, vous ne parvenez pas à trouver une conciliation acceptable et cela vous entraîne dans une série de contradictions.

Vous prétendez aider les entreprises en difficulté, mais vous limitez votre aide à celles qui font des bénéfices en 1975.

Vous établissez un plan contre le chômage et vous ne créez pas un seul emploi public.

Vous n'osez pas, vous qui êtes si disert dans le domaine de la prévision — d'ailleurs régulièrement démentie par les faits — prendre le moindre engagement sur le nombre d'emplois qui seraient créés par les mesures que vous proposez.

En réalité, vous savez très bien que le nombre de chômeurs va encore augmenter jusqu'à la fin de l'année et qu'il a toute chance de rester, au mieux, stable pendant l'année 1976. Mais vous n'osez pas le dire, et vous préférez renvoyer à plus tard

la solution des problèmes, pourtant fondamentaux en ce domaine, de la réduction de la durée du travail et de l'abaissement de l'âge du droit à une retraite décente.

En revanche, vous manifestez un optimisme réconfortant en ce qui concerne les variations de la production intérieure brute. Les chiffres qui figurent dans l'exposé des motifs du projet de loi traduisent, à partir du deuxième semestre de 1975 — c'est-à-dire dès maintenant — une remontée à 6 p. 100 par an, alors que nous sommes placés dans un creux spectaculaire.

Hier encore, lorsque M. le Premier ministre décrivait la situation sous les traits les plus encourageants — et vous-même le suiviez dans cette voie — j'en venais à me demander pourquoi vous soumettiez au Parlement des mesures aussi draconiennes.

Pourtant, la crise est là. Il est illogique de prévoir un redressement aussi brutal quand on sait que l'économie française a toujours suivi les événements économiques internationaux avec un certain retard sur ses voisins et que cette inertie économique même se traduit par un « temps de réponse » particulièrement long aux sollicitations extérieures favorables, à supposer qu'elles viennent.

Car, au fond, vous continuez à fonder votre incorrigible optimisme — qui, venant de gens informés, frise la mystification — sur l'amélioration de l'environnement extérieur.

Depuis le début de la crise, c'est cet environnement international que vous avez rendu responsable de tout ce qui nous arrivait et vous ne démordez pas de cette attitude.

Mais avez-vous révisé qu'elle incite les Français — qui ne s'en font pas faute — à se montrer sceptiques sur la capacité du Gouvernement à avoir une prise sur l'économie ?

Et pourtant, même avec votre système, la France pourrait s'efforcer d'assurer un minimum de maîtrise de son destin au milieu de la tourmente des économies occidentales. Or votre attitude obstinée aboutit à ce paradoxe supplémentaire que vous attendez de la reprise européenne et surtout allemande le redémarrage de notre économie, au moment précis où nos voisins, dont les efforts en matière de déficit des finances publiques ont devancé les nôtres, et sont restés inefficaces, retournent sur le chemin de l'orthodoxie budgétaire et agissent comme s'ils attendaient leur redémarrage de notre propre relance.

Y a-t-il là, malgré l'extraordinaire mise en scène publicitaire montée pour lancer votre plan, de quoi nourrir la confiance et faire refluer un sentiment de sécurité chez ceux que vous espérez convaincre ? Les persuaderez-vous du caractère non inflationniste du financement que vous prévoyez ?

L'exposé des motifs de votre projet de loi de finances rectificative, sur ce point, vaut la peine d'être examiné. On y lit que la croissance de la masse monétaire en 1975 ne dépasse pas les 11,5 p. 100 prévus. Mais on oublie de rappeler que ces 11,5 p. 100 constituaient la masse totale du taux d'inflation et du taux de croissance. Or ce dernier est passé de plus 4,2 p. 100 à moins 2,5 p. 100 dans vos propres prévisions, à supposer que l'optimisme du Gouvernement soit confirmé dans les faits.

Votre raisonnement ne tient pas et votre financement est bel et bien inflationniste.

Pour parler comme le faisait hier M. le Premier ministre, votre méconnaissance des mécanismes économiques est-elle réelle ou volontaire ? (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et sur plusieurs bancs des communistes.)

Ce point reste à trancher.

Sous des apparences qui, malgré tout, se veulent sérieuses, votre plan est marqué par l'improvisation, les hésitations et les tiraillements internes qui ont présidé à son élaboration.

Pour lui donner du poids, l'annonce a été faite que le commissariat général du Plan serait désormais associé aux décisions économiques à court terme.

Je crains, hélas ! que cette caution demandée au commissariat ne parvienne pas à changer ni même à masquer le caractère foncièrement empirique et conjoncturiste des décisions du Président présentées par le Gouvernement.

En effet, votre projet est aux antipodes mêmes de la notion de planification. Il l'est dans son esprit, essentiellement.

La planification implique la continuité, la progressivité. Tout au contraire, les mesures que vous nous proposez sont présentées comme une anomalie que vous voulez seule de son espèce, comme une dérogation que vous souhaitez sans lendemain sur la toile de fond de l'orthodoxie budgétaire à laquelle vous prétendez revenir aussitôt, fût-ce au prix de laborieux camouflages et coups de pouce.

Un coup de déficit insolite sur un fond d'orthodoxie, c'est une idée d'esthète, pas de planificateur !

C'est en vertu de cette conception qu'aucune création d'emploi n'est prévue car elle engagerait l'avenir, qui doit rester pur, à partir d'un texte impur par définition et qui ne doit pas, dans votre esprit, avoir de conséquences sur ceux qui le suivront.

C'est aussi dans cet esprit que vous avez conçu ce versement exceptionnel, qui évoque l'idée d'une faveur du prince et non d'une amélioration durable du niveau de vie.

Ces 700 francs accordés aux personnes âgées, ils seront dépensés ou épargnés. S'ils sont épargnés, ils n'apporteront aucun soutien à l'économie. S'ils sont dépensés, ne vous sentez-vous pas, monsieur le ministre, un peu coupable d'avoir fait naître un espoir de mieux-être que vous êtes décidé à refuser l'année prochaine, aboutissant ainsi à la perspective d'une baisse de pouvoir d'achat en 1976 pour la partie la plus défavorisée de notre population ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et sur plusieurs bancs des communistes.)

Je laisse le Gouvernement en face de ses responsabilités.

Le critère du « dossier prêt » permet sans doute d'avantager certaines régions ou localités, selon le bon vouloir ou les sympathies du Gouvernement, mais il n'a jamais constitué un critère de choix valable pour l'utilité maximale des équipements collectifs.

On ne trouve ainsi dans votre prétendu « plan » ni sélectivité ni restructuration qui sont pourtant des éléments essentiels de toute planification.

Cependant, certains projets, comme le train rapide Paris—Lyon, échappent à la règle de la priorité donnée aux paiements immédiats. D'autres, comme la liaison Rbin—Méditerranée, n'ont pas cette chance. Il serait sans doute hasardeux de réclamer des critères de choix objectifs.

En réalité, le caractère antiplanificateur de votre démarche tient au but même que vous vous êtes fixé : injecter le maximum de crédits dans l'économie et choisir pour cela le canal des entreprises.

Tout s'ordonne autour de cette idée, y compris les 5 milliards de francs pour les enfants, les personnes âgées et les handicapés, qui constituent le minimum qu'il fallait bien consentir à la solidarité pour faire passer vos étonnantes distributions d'argent au secteur privé. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et il y a d'autant moins de plan qu'il s'agit largement de facilités de trésorerie et que le problème se posera à nouveau au deuxième trimestre de 1976. Quelles réformes de fond auront alors amélioré la situation en France ? Ni votre texte ni vos discours ne le disent. En particulier, où trouve-t-on l'amorce d'une croissance plus juste, plus humaine, plus équilibrée, plus économe ?

Plus juste à cause des mesures de soutien à la consommation sociale, alors que ces mesures sont éphémères ?

Plus humaine en fonction des mesures d'humanisation dont le total est de l'ordre de 2 p. 100 des moyens mis en œuvre ?

Plus équilibrée alors qu'aucun facteur de rééquilibrage entre les régions n'apparaît, sauf pour deux, miraculeusement privilégiées ?

Plus économe alors que, nulle part, cette notion ne reparait dans vos projets ?

Il est navrant de voir emprunter à la planification démocratique un vocabulaire dont on se sert pour jeter la poudre aux yeux, pour manipuler le rêve alors que l'on gère l'économie avec un horizon qui ne dépasse pas six mois. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et pourtant, la confiance, puisque confiance il y a, pouvait sans nul doute être obtenue par une planification à long et à moyen terme, fondée sur une véritable volonté gouvernementale de mettre l'économie au service de l'homme. Belle formule, riche de promesses, mais exigeante aussi à l'égard de ceux qui veulent la servir ! De cette volonté, vous ne faites preuve aucunement, et, d'ailleurs, le voudriez-vous que les forces politiques et sociales qui vous soutiennent vous en empêcheraient.

Aussi préférez-vous dévoyer l'idée même de plan en faisant croire que des coups de projecteurs séducteurs pourraient tenir lieu de volonté politique et que l'on peut atteindre les fins en se dispensant des moyens.

Ne soyons pas étonnés, dans ces conditions, que votre projet soit marqué par l'inégalité et l'injustice. Dans l'environnement capitaliste, tout projet hasé sur des raisons techniques, qu'elles soient budgétaires ou économiques, tend vers cet état.

C'est ainsi que, malgré les épreuves réelles qu'elle traverse, l'agriculture est la grande oubliée de votre projet, que des délais pour payer leurs impôts sont donnés aux entreprises, mais pas aux chômeurs, que le statut des travailleurs dans l'entreprise ne sera aucunement modifié, que de nombreuses dispositions conduisent à favoriser les grandes entreprises par rapport aux petites, et l'exposé des motifs porte la trace de cette dernière préoccupation.

La société actuelle est ainsi faite que toute mesure qui, sur le papier, est égalitaire, favorise les gros au détriment des petits.

Prenez garde aussi au fait que le dernier recensement a laissé apparaître « l'enfoncement » de certaines régions qui se présentent actuellement comme en voie de dépeuplement et même de sous-développement. Il n'est pas admissible qu'un programme dit de développement de l'économie française se borne, dans ce domaine, à consacrer 250 millions, soit moins de 1 p. 100 de son total, au désenclavement de deux régions choisies en vertu de critères obscurs, ou trop clairs. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

La solidarité nationale ne passe pas que par les personnes âgées ; elle passe aussi par la solidarité à l'égard des régions en difficultés qui ne sont d'ailleurs pas forcément des régions de programme ou des régions administratives.

Quant aux communes, parties prenantes à 6 p. 100 sur l'ensemble du programme, elles ne peuvent se contenter d'une aide aussi disproportionnée à leurs besoins et qui sont souvent ceux de la catégorie la plus défavorisée de leur population.

Mais toute la logique de votre système conduit au renforcement de l'inégalité dans un pays qui détient déjà le record d'Europe en ce domaine — car votre système a une logique, même si le Gouvernement semble souvent en manquer. Sous couvert des hésitations, des contradictions de celui-ci, la logique du profit capitaliste produit inlassablement ses effets : elle conduit à la concentration, et c'est ce qui, à travers des faillites accélérées, est en train de se passer.

Tant pis pour les victimes ! Et elles sont nombreuses parmi les travailleurs. En effet, les restructurations, les concentrations capitalistes sont meurtrières sur le plan de l'emploi. Et c'est ainsi que vous acceptez, sans trop de protestations autres que de façade, de voir le nombre de chômeurs augmenter sensiblement jusqu'à la fin de l'année. Il faut d'ailleurs vous rendre cette justice que vous ne l'avez pas nié. Mais ce que vous n'avez

pas précisé, c'est que vous envisagiez de vous installer dans une situation économique telle que le nombre des chômeurs risque de rester étal en 1976 et peut-être même au-delà.

MM. Daniel Benoist et Louis Mexandeau. Très bien !

M. André Bouliche. En fait, toute autre forme de croissance vous est interdite, car elle supposerait un renversement de la hiérarchie des équilibres. Vous prétendez attendre aujourd'hui le plein emploi de la croissance que vous faites dépendre, à son tour, de l'équilibre extérieur, de celui du budget et de celui des prix.

Vous vous installez ainsi dans le chômage, d'où vous escomptez d'ailleurs des avantages économiques que vous n'exposez guère en public. Mais si vous mettiez en première urgence la suppression du chômage et le droit au travail, votre approche serait fondamentalement différente. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Elle vous conduirait à la création de nombreux emplois publics nécessaires à l'amélioration des services collectifs ; à des nationalisations dont une liste figure dans le programme commun de gouvernement de la gauche et qui empêcheraient le grand capital de dicter sa loi au pouvoir politique ; à une réforme fiscale toujours promise, jamais vraiment amorcée et sans laquelle aucune réforme en profondeur de notre vie économique et sociale n'est concevable.

Finalement, elle vous conduirait à la planification véritable, fondée sur une mise de l'économie au service du peuple, à une planification légère, antibureaucratique, décentralisée, participative, mais impérative dont nous devons apporter le modèle au monde développé.

C'est cela qui aboutirait à un autre modèle de croissance. Mais vous ne le ferez pas, parce que vous ne pouvez pas le faire !

En revanche, vous ne pouvez que nous proposer ce triste document où l'importance des chiffres contraste avec la modicité des effets attendus, sauf pour ce qui est de l'accélération du transfert de l'argent de l'Etat vers la trésorerie des entreprises et des gestes de caractère social, hélas ! sans lendemain, qu'il contient.

Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, je l'indique dès ce matin, votera contre ce programme en trompe-l'œil, qui, malgré quelques propositions séduisantes, n'apporte pas de remède au chômage qui, largement de votre fait, frappe aujourd'hui les Français.

Nous défendrons des amendements qui auront tous pour but de ramener un peu d'équité dans le texte ou un peu de réalité dans le contrôle parlementaire.

Mais nous ne saurions cautionner une opération qui ne peut qu'aboutir à une déception dont le Gouvernement et sa majorité porteront la responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis.

M. Bertrand Denis. Monsieur le ministre, je suis le premier membre du groupe des républicains indépendants à aborder cette tribune au cours de ce débat. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Guy Ducloné. Le deuxième !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, laissez parler l'orateur.

M. Bertrand Denis. Je ne traiterai cependant qu'une partie du sujet dont l'ensemble sera étudié cet après-midi par le président de notre groupe, M. Chinaud.

M. Guy Ducoloné. Cela promet ! (Rires sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Bertrand Denis. Messieurs de l'opposition, nous n'avons pas interrompu vos orateurs. Laissez-moi donc m'exprimer.

Monsieur le ministre des finances, nous vous avons écouté hier, M. le Premier ministre et vous-même, avec une grande attention. Nous voterons bien entendu votre projet.

J'évoquerai néanmoins, au nom du groupe que je représente ici, un sujet qui a son importance : l'agriculture.

Cette pauvre agriculture a connu bien des malheurs depuis deux ans. D'abord au cours de l'année 1974, le revenu agricole a baissé alors que le revenu national augmentait. Hélas ! cela n'est pas propre à la France : j'ai eu l'occasion de constater qu'il en avait été de même à l'étranger.

M. Antoine Rufenacht. Ce fut pire !

M. Bertrand Denis. Ensuite, au printemps, le gel a entraîné une diminution de nos productions fruitières et ses conséquences sont encore sensibles aujourd'hui dans le panier de la ménagère et dans le budget de ceux qui cultivent des légumes et des fruits.

Enfin, cet été, c'est la sécheresse. A ce propos, mesdames, messieurs, j'ai été très étonné d'entendre sur les ondes de France-Inter l'annonceur des informations de la météorologie se réjouir de voir durer la sécheresse et plaindre les gens des régions de l'Ouest, qui risquaient de subir la pluie, laquelle pourtant, n'est pas tombée depuis le 3 juillet dans certaines communes de ma circonscription.

La solidarité nationale ne vaudrait-elle pas la peine d'être évoquée sur nos antennes ? La sécheresse est une réalité, les difficultés sont là, et le Gouvernement l'a d'ailleurs reconnu en déclarant sinistrés un grand nombre de départements. (Interruptions sur les bancs des communistes.)

Mais, d'autres problèmes importants se posent, qui méritent d'être soulignés, comme celui du recensement dont a fait état l'un de mes collègues de l'opposition.

Lors du dernier recensement, en effet, nous avons pu mesurer la diminution de population de nos communes purement rurales, et cela nous inquiète. Certes, il s'agit là d'un flot difficile à endiguer et nous souhaiterions, monsieur le ministre, que vous nous aidiez à empêcher que ne diminue l'animation de nos bourgs et de nos chefs-lieux de canton. Vous pouvez agir, notamment en maintenant sur place les recettes buralistes, les perceptions, les divers services administratifs de nos communes rurales que, dans certains cas, vous n'hésitez pas à supprimer. La discrétion de vos fonctionnaires, sur le plan départemental, nous laisse bien entrevoir qu'ils ont reçu des ordres de Paris.

Nous aimerions donc que vous vous penchiez sur ces problèmes — qui concernent également M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications — et que le Gouvernement nous aide à conserver, à revigorer les communes rurales auxquelles nous tenons, car elles constituent l'assise de la nation. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

L'agriculture, que certains citadins oublient, est pourtant essentielle pour notre balance des comptes. Il faut donc l'aider. En effet, dans ce secteur, les charges augmentent — par exemple, un tracteur très ordinaire coûte aussi cher qu'une voiture de luxe — et les agriculteurs qui s'installent éprouvent de grandes difficultés. Il faut donc accroître l'aide déjà accordée. M. Girard, que j'ai eu le plaisir d'approuver, l'a fort bien indiqué tout à l'heure.

Mais je dois également souligner les éléments positifs. Grâce à l'action de l'Oubéve, les cours de la viande ont remonté et l'intervention permanente qui a été si critiquée sur certains bancs doit être maintenue, car elle est essentielle pour les viandes de qualité courante. En effet, si les viandes de luxe

atteignent aujourd'hui des prix jamais enregistrés auparavant, je souhaite que les viandes courantes gardent une certaine valeur bien que la sécheresse risque d'obliger les éleveurs à vendre des bêtes à cause du manque de fourrage pour l'hiver prochain.

N'oublions pas toutefois, comme c'est trop souvent le cas, les versements octroyés à chaque agriculteur, ou les dix milliards de francs versés par l'Etat au B. A. P. S. A., budget annexe des prestations sociales agricoles.

J'ai quelquefois constaté, au cours de certaines discussions, qu'on reprochait au Gouvernement d'aider les produits plus que les personnes. Mais les mesures prises, comme celles qui concernent le B. A. P. S. A., constituent bien des aides aux personnes. Je demande donc à mes amis agriculteurs de ne pas avoir de complexes : les mères de famille et les personnes âgées aussi recevront des fonds de l'Etat. Le Gouvernement fait un geste à l'occasion de la rentrée des classes, et je l'en remercie, car cette période constitue toujours, pour les familles, un moment difficile.

Mais il faudrait envisager d'autres mesures, en matière de fiscalité, par exemple. Vous avez, monsieur le ministre, consenti un effort pour les bénéfices industriels et commerciaux. Toutefois, êtes-vous certain que certains agriculteurs, tels les viticulteurs, n'éprouvent pas, eux aussi, des difficultés ? (Applaudissements sur quelques bancs des républicains indépendants.)

Il conviendrait d'octroyer les mêmes facilités à de nombreux agriculteurs. Les trésoreries sont obérées, et je vous demande de bien vouloir déposer un amendement accordant, à partir d'un certain niveau d'impôt, un sursis pour le paiement. Par exemple, dans ma région, la récolte de céréales ayant été incertaine, il faut aller chercher la paille en Beauce. Par ailleurs, les viticulteurs n'arrivent pas à vendre leur vin.

Il n'y a pas suffisamment sur ce qui concerne les représentants des ruraux. Je veux la construction des bâtiments techniques — ce nom est un peu pompier — des communes libres ou entravées. Il est indispensable si l'on veut accroître la productivité sans de vie des agriculteurs sans entraîner l'augmentation des prix.

Il faut accorder des crédits pour les adductions d'eau potable, mais ils ne sont pas mis en œuvre, ils ne peuvent pas être financés. En outre, les communes rurales ne disposent pas des réseaux d'eau potable indispensables non seulement au confort, mais à la création de bâtiments d'élevage quelque peu rationnels.

Autre point important : ce n'est pas parce qu'on a procédé, il y a vingt ans, à l'électrification de nos campagnes qu'il n'y a plus de problèmes de ce côté-là. La consommation d'électricité a beaucoup augmenté et les lignes sont insuffisantes. Il convient donc de prévoir des crédits spécifiques pour le renforcement des réseaux en zone rurale.

Pour ce qui est du téléphone, on ne peut nier l'importance de l'effort consenti, souvent, d'ailleurs, grâce aux régions, monsieur le ministre. Mais il est urgent de permettre à tous les ruraux qui le souhaitent d'avoir le téléphone qui leur épargnerait des pertes de temps, obligés qu'ils sont, aujourd'hui, de se rendre chez un voisin pour téléphoner. Vous encouragez les agriculteurs à se regrouper, par exemple, pour la vente de leur production. Mais comment arriver à une véritable entraide si, chaque fois qu'ils veulent communiquer avec leur voisin, ils sont obligés d'utiliser leur voiture ? Le téléphone est donc indispensable. Or le nombre des demandes est énorme. Dans ma commune, il correspond au double de celui des postes installés.

Vous devez donc, monsieur le ministre, soutenir l'action de votre collègue chargé des postes et télécommunications. J'ajoute que la modernisation du réseau téléphonique permettra une certaine relance de l'activité industrielle, notamment dans le secteur du téléphone où certaines entreprises ont déjà ralenti leur cadence de production.

Je voudrais maintenant évoquer l'enseignement agricole.

Le Gouvernement réserve certainement ses décisions concernant les prix de journées des maisons familiales et des établissements privés agricoles jusqu'à la conférence annuelle de l'agriculture. J'espère que, sur ce point comme sur d'autres, il sera très attentif aux demandes du monde agricole. Mais, dès maintenant, des crédits d'investissements devraient être accordés.

Je pense surtout aux précurseurs de l'enseignement agricole qui continuent à dispenser leurs cours dans des bâtiments qui, souvent, devraient être mieux adaptés, car l'assistance est nombreuse pour entendre ces professeurs qui se dévouent pour apprendre aux jeunes agriculteurs leur métier et non pas quelque science abstraite.

Telles sont nos revendications.

Bien sûr, nous souhaitons également que la construction de l'Europe réussisse.

Nous soutenons le ministre de l'agriculture dans ses efforts. Mais les journaux de ce matin n'ont pas été très disert sur les discussions de cette nuit à Bruxelles.

M. Paul Balmigère. C'est l'échec !

M. Bertrand Denis. Nous souhaitons que le problème de la viticulture soit réglé. A cet égard, voici un témoignage : je suis allé aux Etats-Unis pour étudier ce problème et j'ai été étonné de la qualité du vin obtenu sur des sols riches et irrigués, qui, normalement, ne devraient pas donner des vins de qualité.

Dans l'immédiat, monsieur le ministre, il convient de libérer les viticulteurs de leurs stocks superflus et de les protéger contre la concurrence déloyale de ceux qui ne sont pas soumis à un cadastre viticole. Pour l'avenir, aidez ceux qui s'organisent pour obtenir une meilleure production et une politique de vente de nos vins à l'étranger, car leur qualité le mérite.

S'agissant d'autres produits, ne gâchons pas la poudre de lait, aliment de choix riches en protéines qui manquent à l'agriculture, et essayons aussi d'obtenir une meilleure répartition des produits agricoles. A propos des œufs, par exemple, je suis consterné par l'état du marché. Dans ma commune, comme dans beaucoup d'autres, le producteur livre ses œufs à quinze centimes pièce. Or ces mêmes œufs sont vendus aux consommateurs au moins quarante centimes. Où passe la différence ? Comment est organisé ce marché ?

Cette question figurait au programme des travaux de la commission spéciale constituée pour examiner le problème des viandes, que j'ai eu l'honneur de présider. Faute de temps, nous n'avons pu l'examiner à fond. Il faut la reprendre.

Je citerai encore, monsieur le ministre, le problème foncier, simplement pour qu'il ne soit pas oublié, car il me faudrait bien une heure pour le développer, temps dont je ne dispose pas.

Enfin, les propos de M. le Premier ministre sur la réduction de la journée de travail des Français m'ont intéressé ; mais je ne pense pas qu'une telle mesure soit applicable au travail de la campagne qui a ses impératifs, ses « coups de feu ». Le temps ne compte pas lorsqu'il s'agit de rentrer une récolte ; les soins aux animaux exigent une présence constante. Mais on peut agir sur les prix agricoles ; la difficulté d'améliorer les conditions de travail en agriculture est une raison supplémentaire de revalorisation de ces prix.

Je me suis efforcé, monsieur le président, de m'en tenir exactement au temps de parole qui m'était imparti. En conclusion, je vous demande, monsieur le ministre, en liaison avec votre collègue de l'agriculture et M. le Premier ministre, de faire en sorte que l'agriculture ne soit pas oubliée. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Bertrand Denis, de l'exactitude avec laquelle vous avez respecté votre temps de parole. Je suis certain que vous serez imité par les orateurs suivants.

La parole est à M. René Ribière.

M. René Ribière. Monsieur le président, mes chers collègues, je n'ai pas la prétention d'être un spécialiste de l'économie et de la finance, encore moins de l'agriculture comme mon prédécesseur à la tribune, et je laisse à d'autres, plus qualifiés que moi, le plaisir cruel de recenser les erreurs et les contradictions de la politique menée depuis quinze mois dans ce domaine.

Je relèverai cependant combien il est grave, dans la crise actuelle, que le contentement de soi et l'assurance imperturbable des compétences qui nous dirigent, aujourd'hui comme hier, ne semblent pas susceptibles d'être affectés par les démentis que les faits ne cessent d'apporter à leurs prédictions.

Pour ma part, je voudrais seulement souligner ce qui, dans la politique économique pratiquée et dans le plan de soutien, me paraît révélateur des tendances profondes du Gouvernement et justifie l'attitude de réserve que j'ai adoptée depuis un an.

Ce qui me paraît caractériser jusqu'à maintenant l'action gouvernementale, c'est le contraste entre l'ampleur de son effort publicitaire, son goût des formules éclatantes et vagues et la médiocrité de la politique effectivement menée.

M. Philippe Madrelle. Bien dit ! Bravo !

M. René Ribière. Nous entendons, d'une part, les plus hautes autorités évoquer une « nouvelle croissance », qui serait mieux « maîtrisée », ouvrir les plus vastes perspectives dites « mondiales », et, d'autre part, nous constatons qu'on persiste à s'enliser dans une gestion à courte vue et sans imagination. Depuis votre accession au pouvoir, vous vous êtes attaqués, toujours avec une égale confiance et toujours en vain, à des tâches successives et contradictoires, sans avoir jamais défini les objectifs et les urgences.

Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement alors qu'aucun projet concret à moyen ou à long terme n'a jamais été présenté et que le programme de réformes annoncé avec fracas est demeuré un simple catalogue sans contenu ?

Où en est la réforme de la fiscalité ? Se contentera-t-on d'augmenter les recettes de poche — tabacs, alcools, vignette — ce qui donnerait une haute idée de la créativité, comme ils disent, de notre ministre des finances et de ses grands technocrates ? Où en est la réforme de l'entreprise ? Où en est la lutte contre les inégalités ? Où en est le redéploiement industriel ? Comment celui-ci, en particulier, est-il compatible avec un soutien privilégié à l'industrie automobile sans garantie de reconversion progressive de celle-ci ?

Quand nous présentera-t-on les grandes lignes de ces réformes dont on ne sait toujours pas à quoi elles correspondent dans votre esprit ? Quelles en seront les orientations ? Quelle en sera l'ampleur ? Quelles échéances vous êtes-vous fixées ?

L'échec de votre politique étroitement conjoncturelle, sa faillite, vous les avez vous-même reconnus officiellement. Et pourtant, que nous proposez-vous aujourd'hui, sinon de la poursuivre purement et simplement ? Sans doute n'est-il pas à rejeter dans les mesures présentées ; mais, pour que la confiance renaisse, il faudrait que votre plan de soutien s'accompagne d'engagements clairs sur le sens de la politique économique à venir et sur les réformes qui s'imposent, avec un calendrier précis. Une politique conjoncturelle, particulièrement dans les moments difficiles, me paraît impuissante à maîtriser l'économie.

M. André Labarrère. Bravo !

M. René Ribière. Vous continuez à vous préoccuper uniquement des grands équilibres et vous abandonnez aux forces du marché le soin de sécréter des changements économiques et sociaux qui ne vont ni dans le sens de la justice, ni dans celui de l'efficacité, ni dans celui de l'indépendance nationale.

Je ne prendrai pour exemple que le commerce extérieur. Vous vous faites gloire d'un rétablissement passager de la balance commerciale, mais qu'avez-vous fait pour remédier aux déficiences structurelles de notre industrie et pour lui permettre de s'imposer sur les marchés extérieurs, notamment dans le domaine des industries mécaniques et de la machine-outil ?

Que penser d'un Gouvernement qui fonde largement notre croissance sur l'exportation et qui ne fait rien pour adapter notre appareil industriel à une demande qui se porte précisément sur les secteurs où notre faiblesse est traditionnelle ?

Il est urgent d'apporter la preuve que votre savoir ne se borne pas à la manipulation des différents leviers de la politique conjoncturelle, apprise dans les polycopiés de l'école des sciences politiques et dans les notes de l'inspection des finances. Faute pour vous de démontrer rapidement que l'idéologie qui vous anime ne se limite pas à un libéralisme économique désuet et inadapté, à une philosophie dérisoire du laisser-faire — laisser-passer, faute de remettre enfin à l'honneur un certain volontarisme, c'est-à-dire une planification digne de ce nom, vous feriez courir de grands risques au pays dans la passe difficile que nous traversons. Il serait impossible de vous accorder le moindre crédit et l'idée de société libérale avancée aurait toutes les apparences d'un slogan creux.

S'il n'est pas acceptable que l'équipe gouvernementale soit incapable de préciser plus clairement ses intentions à long terme, il est inquiétant qu'elle apparaisse à ce point flottante et divisée. Le Président de la République a lancé un appel à l'unité de la nation. Il est infiniment regrettable que l'exemple, à cet égard, ne vienne pas d'en haut.

M. André Labarrère. Très bien !

M. René Ribière. Il n'existe pas d'équipe ministérielle unie autour du Premier ministre, mais plusieurs centres de décision rivaux qui chacun cherchent à obtenir l'arbitrage de l'Elysée en leur faveur. Or, non seulement notre Constitution n'est pas présidentielle, mais l'organisation de l'administration et la légèreté de l'appareil qui entoure le Président de la République interdisent à celui-ci d'être effectivement l'animateur et le coordonnateur de l'action administrative.

MM. André Labarrère et Louis Mexandeau. Très bien !

M. René Ribière. Ce rôle ne peut être tenu, dans l'état actuel de nos structures, que de Matignon, par le Premier ministre.

Je n'aurai pas la cruauté de citer ici interviews et déclarations de ministres importants affirmant clairement qu'ils ne prétendent relever que de l'Elysée. Comment espérer alors cohérence, continuité et sérieux dans l'action gouvernementale ? Comment espérer que la crise sera prise à bras-le-corps par une équipe solidaire chargée de mettre en œuvre, sous l'autorité du Premier ministre, les grandes orientations définies par le Président ?

Cette crise, nous a-t-on assez répété pour dégager la responsabilité des gouvernants français, est mondiale et le salut viendra autant de la reprise générale que de notre redressement interne.

Cela semble incontestable. Mais je m'étonne alors de la complaisance que notre diplomatie continue de manifester à l'égard des principaux responsables du dérèglement de l'économie occidentale, je veux dire les Etats-Unis.

Le désordre monétaire international, les taux de change flottants, la guerre monétaire par la baisse délibérée du dollar, la hausse du prix du pétrole encouragée jusqu'à un certain point par Washington, la guerre commerciale déjà entamée, toutes ces causes trop réelles de nos difficultés présentes n'empêchent pas nos dirigeants de s'affirmer des alliés fidèles, de ne réagir aux empiètements d'un impérialisme sans pudeur que par des déclarations lénifiantes et d'accepter peu à peu l'ordre atlantique.

Non seulement ils l'acceptent, mais ils semblent parfois le favoriser en proposant, par exemple — et le Premier ministre s'en est glorifié hier — une réunion à cinq sur les problèmes monétaires, avec les Etats-Unis, le Japon, la Grande-Bretagne et la République fédérale allemande, sorte de conclave où nous nous trouverions isolés face aux Américains et à trois pays qui ont donné maintes preuves de leur docilité à l'égard de la puissance dominante.

De plus, cette proposition risque fort d'encourager Washington à poursuivre son effort déjà largement couronné de succès pour substituer la concertation atlantique à l'élaboration de politiques européennes communes.

Certes, nos partenaires européens ne résistent guère habituellement aux pressions américaines, mais la conviction de ceux qui se proclament « Européens », n'a-t-elle pas toujours été qu'il était possible, en organisant les institutions et les politiques communautaires, de permettre à une personnalité européenne de se dégager peu à peu et de s'affirmer progressivement face à l'extérieur ?

En écartant délibérément l'Europe en tant que telle et la plupart de nos partenaires de la C.E.E. de la discussion de problèmes essentiels, alors que nous sommes les promoteurs de l'idée d'union économique et monétaire, nous confortons la méfiance de certains de nos voisins qui nous soupçonnent toujours — à tort — de nourrir un complexe de grande puissance, et cela nous le faisons au profit des Etats-Unis d'Amérique, seuls en état pour l'instant de faire prévaloir leurs vues dans une enceinte aussi limitée.

Les hommes arrivés au pouvoir il y a quinze mois se proclamaient l'aile « libérale et européenne » de la majorité. Aujourd'hui, nous mesurons mieux la signification véritable de ces deux termes. Libéralisme veut dire laisser-aller en matière économique et financière, et laxisme, sinon légèreté, dans l'action de l'autorité politique ; conviction européenne signifie qu'on renonce peu à peu à endiguer les prétentions américaines à régenter le monde atlantique, alors même que ce leadership est largement responsable de nos difficultés et que ses ambitions font peser les plus graves menaces sur l'avenir de notre économie, comme le montre la déplorable affaire de la C.I.I., dans laquelle le Gouvernement a éludé ses responsabilités.

Dans les circonstances présentes, un sursaut, pour ne pas dire une révision déchirante, s'impose. L'idéologie officielle, malgré les efforts d'une propagande incessante, apparaît désuète, inadaptée et dérisoire au regard des problèmes qui nous assaillent. Le charme des formules générales et des exposés magistraux n'aura qu'un temps et les Français réclameront bientôt autre chose de leurs gouvernants.

Face aux difficultés, ceux-ci pourraient s'inspirer utilement du sérieux et de la capacité à affronter les vrais problèmes, qui, malgré les erreurs et les insuffisances inévitables, avaient caractérisé les septennats précédents. C'est la grâce que je leur souhaite et que je vous souhaite avant qu'il ne soit trop tard.

M. Henri Deschamps. Applaudissez M. Ribière, messieurs de la majorité, il a dit la vérité !

M. André Labarrère. Vous ne lui faites pas un triomphe !

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Mes chers collègues, nous avons entendu hier une analyse sérieuse, exhaustive et un véritable diagnostic : l'inflation reste très forte et constitue toujours le principal danger qui guette notre économie. M. le Premier ministre l'a affirmé et M. Fourcade l'a rappelé à juste titre. Raison de plus pour que le plan qui nous est soumis connaisse le succès. Pour des raisons internes et externes que je vais exposer, je crois qu'il peut en être ainsi.

Il pourra en être ainsi, en effet, à condition que la passation des commandes de grands travaux par l'Etat et par les collectivités locales ne se fasse pas attendre, mais également à condition que l'Etat et les collectivités locales commencent d'abord par payer ce qu'ils doivent aux entreprises. Car les délais de paiement des établissements publics, par exemple dans le domaine hospitalier, sont compris entre 200 et 600 jours. Comment, dans ces conditions, les entreprises pourraient-elles participer au plan de soutien de l'économie ?

M. Xavier Hamelin. Très bien.

M. Pierre-Bernard Cousté. Quel délai s'écoulera avant que ces moyens d'investissement, que nous approuvons, arrivent non seulement au niveau des grandes entreprises, mais aussi à celui des sous-traitants, et qu'avez-vous prévu, entre-temps, pour rétablir la trésorerie des entreprises ?

Le bulletin publié par M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, nous apprend que le nombre des entreprises qui connaissent des difficultés de trésorerie a doublé par rapport à 1973; 60 p. 100 d'entre elles en éprouvent, d'après l'I.N.S.E.E. et le bulletin de conjoncture publié le 31 juillet par le ministère de l'industrie. Comment allez-vous, monsieur le ministre de l'économie et des finances, alors que 25 p. 100 de faillites au cours de 1974 ont été déclarées en 1975, assurer la survie de ces entreprises, donc le maintien de l'emploi? Telle est véritablement la question qui nous préoccupe, d'autant que vous avez écarté le report d'un mois du paiement de la T.V.A. et que vous n'avez pas prévu de différer non plus le paiement des patentes dont le montant a augmenté d'environ 20 p. 100, ce qui est considérable au regard de chiffres d'affaires généralement en régression ou qui se sont tout au plus maintenus. Il ne vous restait plus alors qu'un moyen d'action, que vous avez déjà employé en d'autres circonstances : réduire le taux d'escompte de la Banque de France.

Vous avez eu raison, monsieur le ministre, de l'avoir ramené substantiellement de 9,5 p. 100 à 8 p. 100, encore qu'il demeure trop élevé! Mais les banques répercuteront-elles véritablement la totalité de cette réduction de un point et demi ou, comme on le dit déjà, la limiteront-elles à un point? Si vous voulez que votre plan réussisse, ne faudrait-il pas recourir au système de prêts aux entreprises qui avait donné de bons résultats en 1968? Et ne devriez-vous pas, sur ce sujet, adresser aux banques des instructions précises qui permettraient d'éviter aux entreprises de recourir aux comités départementaux dont je ne sais plus quel est maintenant le rôle et si vous en maintenez la structure et l'importance?

Ce problème de trésorerie concerne d'ailleurs non seulement les entreprises, mais aussi les collectivités locales, en général, et les groupements de communes, en particulier. De nombreux travaux ont été entrepris qui ne peuvent être payés; il y a retard dans le paiement des comptes, notamment de la part de l'Etat. Monsieur le ministre, faites en sorte que nos observations dans ce domaine ne restent pas lettre morte.

La réussite du plan de soutien de l'économie exige aussi une large information de l'opinion publique. Certes, il est, dans une certaine mesure, compris par cette opinion (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes*), mais l'est-il suffisamment?

L'opinion publique comprendrait, par exemple, une aide effective et immédiate en faveur des personnes âgées et des familles. Les mécanismes lourds de l'administration ne doivent donc pas compromettre l'application réelle et rapide de telles mesures.

Ceux qui recherchent un emploi doivent également bénéficier d'une bonne information. Il est assez paradoxal, monsieur le ministre, que des emplois offerts ne soient pas pourvus ou ne le soient après de très longs délais. A cet égard, nous constatons une distorsion entre la formation des travailleurs et les situations proposées. La formation continue devrait permettre une solution rapide de ce problème. Toute lenteur dans ce secteur pèserait lourd dans l'appréciation de la responsabilité du Gouvernement.

Enfin, il convient de faire preuve d'imagination. Les phénomènes conjoncturels que nous connaissons, c'est-à-dire à la fois d'inflation et de chômage, constituent probablement une situation nouvelle. En fin de compte, les économies complexes dans lesquelles nous évoluons — et l'économie française en est un exemple — comportent sans doute des phénomènes structurels de chômage et d'inadaptation.

Je sais que des études tendent à prouver qu'avec un taux de croissance de 5 p. 100, il y aurait dans cinq ans 800 000 chômeurs en France et qu'avec un taux inférieur — je le dis en pesant mes mots — ce nombre atteindrait un million. Si telle est la situation, le problème auquel nous sommes affrontés n'est pas celui d'un instant, mais celui de la continuité de l'action entreprise ou à entreprendre.

J'ai entendu dire — mais peut-être ai-je mal compris — qu'il s'agissait d'un plan unique, conçu comme un ensemble, comme un monument. Monsieur le ministre, est-ce bien là l'intention du Gouvernement, alors que l'évolution économique, non seulement intérieure mais extérieure, exige une action continue et vigilante?

A cet égard, certains propos de M. le Premier ministre m'inquiètent. Il nous a déclaré en effet : « La forte augmentation du taux de salaire horaire au cours du deuxième trimestre montre que les tensions subsistent ». Et d'ajouter : « le Gouvernement, je le dis clairement, n'entend pas relâcher son effort en ce qui concerne la lutte contre l'inflation. Il se réserve de prendre, le cas échéant, de nouvelles mesures... » — le plan n'est donc pas un monument, et ce serait déjà une réponse — « ... s'il apparaissait que l'ensemble des agents économiques ne respectait pas la discipline librement consentie à laquelle les appelle le Gouvernement. »

Qu'est-ce que cela signifie? Davantage de contraintes pour l'économie française, une discipline des salaires et des prix beaucoup plus sévère? Nous savons bien, pourtant, que l'administration se montre souvent peu efficace lorsqu'il s'agit de substituer des produits nouveaux à des produits importés. En effet, pour les premiers la réglementation des prix impose que soient effectués des examens techniques auxquels l'administration ne peut pas procéder ou procéder trop lentement. Ne faudrait-il pas plutôt s'orienter vers un allègement de l'intervention de l'Etat dans la mesure où les chefs d'entreprise sont, comme il est souhaitable, des hommes sérieux et responsables?

A ce sujet, je dois souligner que nombre d'entre eux maintiennent l'emploi dans leurs établissements même quand l'activité économique est ralentie, parce qu'ils ont un sens élevé de l'intérêt social et national.

M. André Glon. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Cousté?

M. Pierre-Bernard Cousté. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Glon, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Glon. Je profite de l'occasion que vous m'offrez, monsieur Cousté, en traitant des problèmes de l'entreprise, pour appeler l'attention du ministre de l'économie et des finances sur certaines difficultés dues à l'augmentation considérable subie par le prix du pétrole et les taxes qui s'y ajoutent : 53 p. 100 de taxes spécifiques et 20 p. 100 de taxes sur les transports; on finit par taxer les taxes!

En raison du coût des transports, les régions éloignées le deviennent de plus en plus. Quelle que soit la qualité de leurs produits, les producteurs voient leur situation s'aggraver sans cesse s'ils se trouvent à 500 kilomètres ou plus des lieux de consommation. Nous assistons ainsi à deux phénomènes très coûteux de concentration et de désertification, dont les conséquences s'ajoutent. Les injections financières prévues par le plan de relance sont excellentes, mais elles doivent avoir un effet durable.

M. le président. Monsieur Glon, vous ne devez pas poser de nouvelles questions au ministre de l'économie et des finances, mais rester dans le sujet traité par M. Cousté.

M. André Glon. Je tenais à insister sur le problème soulevé par M. Cousté. Il faut aussi simplifier la procédure d'octroi des primes destinées à favoriser l'emploi, surtout dans le cas des petites et moyennes entreprises.

M. Pierre-Bernard Cousté. Je comprends fort bien l'intervention de M. Glon qui va dans le sens de mes propres préoccupations.

Le succès de votre plan de développement, monsieur le ministre, est lié à un effort d'allègement des charges sociales. Vous l'avez d'ailleurs déclaré vous-même : il n'est pas possible que le taux de progression des charges sociales soit supérieur à celui de notre économie.

Je citerai un exemple tout à fait précis, celui des entreprises de main-d'œuvre. Mon collègue M. Glon et moi-même, nous avons déposé, avec l'ensemble des groupes de la majo-

rité, une proposition de loi tendant à substituer la valeur ajoutée par les entreprises à la seule et exclusive assiette salariale. C'est là une mesure indispensable. Or j'ai appris de M. Durafour, qui siégeait hier parmi nous, qu'il n'envisageait pas de faire venir ce texte devant le Parlement avant le mois d'avril ou de mai.

Ce n'est pas raisonnable, car outre la nécessité d'entreprendre une réforme de la sécurité sociale, il importe psychologiquement — et vous savez l'importance qu'il faut accorder aux aspects psychologiques du problème si l'on veut redonner confiance aux chefs d'entreprise comme à ceux qui doivent investir et travailler — qu'un effort soit fait dans ce sens-là, même s'il s'agit d'abord de la seule cotisation patronale. Je pense que vous le comprendrez.

De même, je vous l'ai déjà dit dans d'autres débats, monsieur le ministre, il faut revenir non seulement à la vérité des prix et des salaires, mais également à la vérité des bilans. Nous ne pouvons plus vivre avec des bilans qui ne sont pas réévalués dans des conditions convenables, car l'autofinancement des entreprises devient impossible dès lors que les amortissements sont calculés sur des valeurs résiduelles qui n'ont rien à voir avec le coût de remplacement et de modernisation. J'espérais trouver, sur ce point, quelques indications dans votre programme. Vous avez été silencieux : je voudrais, par ma remarque, provoquer votre réponse.

Tels sont les éléments internes de la conjoncture française. Mais il existe des éléments externes qui, pour moi, ne sont pas de moindre importance. Comment imaginer que, dans le désordre monétaire que nous connaissons aujourd'hui, notre effort d'exportation, si indispensable, puisse être poursuivi quand l'appréciation de la valeur relative du dollar et d'autres monnaies correspond à une véritable protection de leur marché ? C'est là une situation absolument insupportable.

Vous avez envisagé — et je sais l'importance de l'initiative du chef de l'Etat — une conférence réunissant les cinq plus grandes puissances monétaires. J'insiste pour que vos efforts, au sein du Fonds monétaire international et dans le cadre de la préparation de la réunion, que j'espère prochaine, des représentants de ces cinq grands pays, tendent à donner au système monétaire international des bases saines et la sécurité des transactions qui sont la condition de l'expansion et du développement du commerce international.

M. le président. Monsieur Cousté, même compte tenu de l'interruption de M. Glon, vous avez déjà dépassé votre temps de parole. Veuillez donc conclure.

M. Pierre-Bernard Cousté. Ces éléments externes recèlent un espoir, et c'est ce que je voudrais souligner avec l'amabilité de M. le président. Avec la concertation approfondie et constante au sein de l'Europe des Neuf s'ouvre la voie qui, par-delà les événements conjoncturels, nous permettra de faire face à la situation fragile et incertaine que nous connaissons et d'arrêter ainsi le développement d'une crise préjudiciable à tous.

A cet égard, il importe que nous, élus de la majorité, répondions, pour les Français et les Françaises auxquels s'adressait l'appel du Président de la République, que nous sommes ici pour aider le Gouvernement, car nous savons que l'enjeu en vaut la peine. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Cermolacce.

M. Paul Cermolacce. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, hier, avant l'ouverture de ce débat, dans un bref rappel au règlement, j'ai exposé quelques-unes des raisons des événements tragiques qui ont placé la Corse au premier plan de l'actualité et souligné la lourde responsabilité que le Gouvernement assume par son refus de donner à cette région des chances au moins égales à celles d'autres régions moins déshéritées.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que nous avions demandé, le 29 août dernier, que soient inscrits à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement les problèmes de la

Corse et, en particulier, l'examen de certaines mesures d'urgence à prendre dans le domaine économique et social. Nous avons enregistré un refus de votre gouvernement.

Hier, c'était le 9 septembre. Il y a trente-deux ans, le 9 septembre 1943, la Corse déclenchait, à l'appel du Front national, l'insurrection qui devait en faire le premier département français libéré. Les résistants, les démocrates, la population corse apprécieraient comme il se doit cette nouvelle marque d'ingratitude, voire de mépris à leur égard.

C'était pourtant l'occasion d'ouvrir le dialogue, la concertation. Vous vous y êtes refusés, préférant la répression à la discussion. Certes, le préfet de région et le sous-préfet de Bastia ont été changés. En elle-même, cette mesure est anodine. Vous la présentez comme une mesure d'apaisement : elle est davantage l'aveu des responsabilités encourues par les pouvoirs publics dans les tragiques incidents sanglants d'Aléria et de Bastia.

Cet aveu devrait avoir pour conséquence logique la mise en cause de celui qui a donné les ordres aux fonctionnaires suspendus, à savoir le ministre de l'intérieur, et la satisfaction d'une exigence qui devient de plus en plus grande : sa démission. (*Applaudissements sur les bancs des communistes. — Exclamations sur plusieurs bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Xavier Hamelin. C'est une drôle de façon de traiter de la relance !

M. Paul Cermolacce. Au point où nous sommes arrivés, la Corse a besoin d'autre chose que de gestes, de considérations gratuites ou de déclarations d'intention non suivies d'effet.

M. Xavier Hamelin. Au sujet !

M. Paul Cermolacce. Nous étions d'autant plus fondés à exiger cette inscription à l'ordre du jour que dans le préambule du rapport — sur lequel nous avons formulé des réserves — présenté aux assemblées régionales par la mission interministérielle chargée de préparer une charte — une de plus ! — de développement économique de la Corse, on peut lire :

« En Corse, cette crise de croissance se traduit par des déséquilibres graves, générateurs de tensions sociales, économiques et politiques contradictoires. Il conviendra d'y remédier en orientant le développement économique dans un sens plus conforme aux besoins de l'île, de sa population et surtout de sa jeunesse...

« La mise en valeur du pays doit donc être conduite avec le souci majeur de sauvegarder son originalité et de permettre aux jeunes Corses de trouver, sur place, des emplois nouveaux correspondant à leurs aspirations, à leurs qualités d'intelligence ou d'habileté manuelle, et à leur culture.

« Inscrivez ces trois exigences au tout premier rang des objectifs d'une charte de développement économique de la Corse, n'est-ce pas finalement répondre aux aspirations profondes d'un peuple trop souvent incompris ? »

Allez-vous en tenir compte ou bien faut-il considérer cela, une fois encore, comme une déclaration d'intention ?

Allez-vous prendre d'urgence les mesures indispensables ? Ces mesures, nous vous les avons précisées récemment encore dans une question écrite adressée à M. le Premier ministre. Je les résume :

Quand et comment sera appliquée concrètement la continuité territoriale entre le continent et la Corse ?

Quelles mesures entendez-vous prendre en faveur des petits et moyens agriculteurs de la plaine et de la montagne, notamment par la modification des interventions de la Somivac, permettant le développement et la diversification de l'agriculture et plus urgents et, par voie de conséquence, à ceux de l'emploi ? l'installation des jeunes ruraux ?

Quelles mesures comptez-vous prendre contre les gros « vinasiers » fraudeurs et spéculateurs ? Quand et comment sera appliqué à la Corse un plan d'implantation de petites et moyennes industries permettant de faire face aux besoins économiques les

Quelles mesures comptez-vous prendre, dans le contexte actuel, pour attribuer une prime d'insularité aux travailleurs actifs et retraités pour leur permettre de surmonter le handicap de cette insularité ?

Quand seront débloqués les crédits pour la réalisation d'une université permettant de dispenser en Corse un enseignement de qualité nationale ?

Comment entendez-vous assurer concrètement une politique régionale qui, au-delà de la seule application de la loi sur la bidépartementalisation, tienne compte, dans tous ses aspects — financiers, économiques et politiques — du caractère insulaire de la Corse ?

Serez-vous d'accord pour l'élection d'une assemblée régionale au scrutin proportionnel et au suffrage universel, la création d'un exécutif régional avec des ressources financières adéquates ?

C'est là, à notre avis, que réside la seule solution démocratique. Elle implique, au premier chef, l'abandon immédiat de la politique de répression. Le fait que votre plan de relance ne comporte aucune mesure spécifique à cet égard est le témoignage du mépris dans lequel vous tenez la population. Cela ne peut que favoriser certaines actions aventuristes, minoritaires d'éléments douteux que condamne l'immense majorité de la population corse.

Nous tenons, quant à nous, à manifester notre totale solidarité avec cette population dont deux siècles d'histoire, le sang versé et l'action héroïque dans la Résistance témoignent de son attachement profond à la cause nationale et de sa volonté de vivre mieux. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Gissinger.

M. Antoine Gissinger. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le plan de relance que nous allons voter doit être une amorce de réponse aux questions que se pose aujourd'hui chaque Français. De quoi demain sera-t-il fait ? L'emploi ? Mon cauchemar !

Faut-il rappeler qu'à l'heure actuelle un salarié sur vingt est sans emploi, ce qui représente 5 p. 100 de la population active. De ce problème clé dépendent tous les autres problèmes.

Au dire de certains, ce plan de relance viendrait trop tard. Cependant, il faut se féliciter qu'il ait été élaboré en liaison avec nos partenaires de la Communauté.

Doit-on rappeler que ce plan a été précédé par quatre « mini-plans » qui ont déjà permis « d'injecter » dans notre économie quelque 25 milliards de francs ?

Il y a un an environ, deux objectifs avaient été fixés : casser la hausse des prix ; limiter le déficit de notre commerce extérieur. Ces objectifs ont été atteints, mais les résultats obtenus ont été payés du même prix : le chômage qui a nécessité la mise en œuvre du plan dont nous débattons.

La consommation intérieure s'est ralentie. Nos ventes à l'étranger ont diminué dans divers secteurs du fait de la politique de dumping menée par certains de nos partenaires européens, mais également par des pays de l'Est.

Nombre de nos entreprises ont vu leur capacité de production réduite de 40, voire 50 p. 100. Pour éviter le chômage, elles ont travaillé sur leurs stocks. Par exemple, les Mines de potasse d'Alsace ont en stock 230 000 tonnes de K²O et l'usine Pechiney-Rhin 75 000 tonnes d'engrais. Ces entreprises sont arrivées à la limite de leurs possibilités, les stocks leur posant des difficultés de trésorerie. Monsieur le ministre, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour résoudre ce problème très pressant ?

Les petites et moyennes entreprises considèrent, quant à elles, que les dispositions retenues pour leur venir en aide sont insuffisantes. Elles auraient souhaité un ballon d'oxygène plus volumineux. N'est-il pas possible d'obtenir un assouplissement de la règle du décalage de la TVA ?

M. Marcel Beraud. Très bien !

M. Antoine Gissinger. L'artisanat mérite, lui aussi, notre soutien. De nombreux postes sont vacants pour des raisons que nous ignorons. La réforme de l'apprentissage a fait perdre à l'Alsace 2 500 emplois. Or nous savons que les P.M.E. et l'artisanat contribuent à la stabilité de notre société.

D'autres pays — M. Bouloche l'a rappelé — ont également mis en place un plan de relance. L'Allemagne fédérale, à gouvernement socialiste, a réduit de 4,1 p. 100 ses dépenses et a refusé de créer des emplois de fonctionnaires. En R.F.A., le tour de vis s'applique à l'ensemble des citoyens et le grand syndicat, le D.G.B., reconnaît le courage du gouvernement qui a dû prendre ces mesures, lesquelles du reste se seraient imposées tôt ou tard.

Quant au gouvernement travailliste de M. Wilson, sa politique anti-inflationniste a obtenu le soutien des syndicats, lesquels entendent mener une politique de collaboration.

Que se passe-t-il chez nous ? L'opposition politique conteste : c'est son droit. Mais l'apprenti chef de gare veut aller plus loin, puisque le parti communiste veut introduire la politique dans les entreprises publiques et privées. Certaines centrales syndicales ont également affirmé, et cela bien avant la communication du plan de relance, que ce dernier ne pouvait être qu'une entreprise de mystification et qu'elles le combattraient. Pourtant, les 13 milliards de francs destinés aux équipements seront créateurs d'emplois.

Hier, on a parlé de la réduction de la durée du travail, de l'abaissement de l'âge de la retraite, mesures qui sont de nature à aider à résoudre la crise actuelle.

M. André Guérin. Il faudrait accorder vos violons !

M. Antoine Gissinger. Mais, monsieur le ministre, il y a lieu de suivre attentivement le problème des retraités qui occupent un deuxième emploi et qui, de plus en plus nombreux, prennent ainsi la place d'un salarié.

M. le Premier ministre nous a informés hier de la modification du régime des aides relatives aux créations d'emplois, par la prise en compte de la qualité de l'emploi et par l'abaissement du seuil de créations d'emplois.

Cependant, pour nos régions frontalières, il faut rechercher une harmonisation des régimes de primes de part et d'autre de la frontière. De toute manière, des mesures de décentralisation administrative sont nécessaires pour permettre à la région de prendre les décisions sur place afin de mener à bien, dans les meilleurs délais, une véritable politique d'incitation industrielle.

L'Etat lui-même doit envisager un accroissement de sa participation dans l'allocation de chômage. La part de l'employeur, initialement fixée à 0,8 p. 100 du salaire, est passée à 1,8 p. 100 au début de 1975 ; elle s'établit actuellement à 2,4 p. 100 et risque d'atteindre 3 p. 100 d'ici peu. Cette charge frappe surtout les entreprises de main-d'œuvre et met en danger la compétitivité de nos prix.

Des mesures de contrôle s'imposent si l'on veut éviter l'instauration d'un chômage professionnel. De nombreux postes de travail vacants existent qui sont, hélas ! refusés.

Le plan de relance comporte des mesures spécifiques destinées à certaines régions, tels la réalisation de la façade atlantique, le désenclavement de l'Ouest et du Centre et la réalisation de la liaison ferroviaire rapide Paris—Lyon, mais les problèmes spécifiques de la région rhénane et des zones frontalières ne semblent pas être pris en considération, monsieur le ministre.

Pourtant, les difficultés actuelles de l'Alsace risquent de persister pour des raisons structurelles, la principale étant le voisinage d'économies étrangères plus développées, dont la force d'attraction se manifeste par les migrations quotidiennes vers l'Allemagne et la Suisse qui renvoient nos frontaliers dès qu'elles n'en ont plus besoin.

Nous ne devons pas enfermer la vision de nos responsabilités dans les limites de l'hexagone, car il faut tenir compte de ce qui se passe dans les régions étrangères limitrophes. Comme pour d'autres régions frontalières, il faut aboutir pour l'Alsace, dans l'espace rhénan, à un équilibre entre les économies irançaise, allemande et suisse. Au lieu d'ignorer la façade rhénane, il convient d'y mener une stratégie offensive en consentant un important effort d'équipement, par exemple en construisant des routes et en réalisant le canal Rhin—Rhône.

En conclusion, monsieur le ministre, nous sommes conscients que le climat social des prochaines semaines sera influencé non seulement par l'impact du plan de relance, mais aussi par l'attitude propre des centrales syndicales, dont certaines doutent que le renforcement de la libre entreprise et une plus grande vitalité de l'appareil de production améliorent, au moins à terme, la situation sociale.

Enfin, l'attitude de chacun de nous, de chaque responsable de l'économie, de chaque Français, aura son importance.

La réussite de ce plan dépendra également de l'autorité de l'Etat, garant à la fois de notre intégrité nationale et de la sécurité des citoyens.

L'appel à l'instauration d'un climat de confiance et d'une solidarité nationale sera entendu dans notre société libérale que nous défendons face à celle que certains voudraient mettre en place.

La majorité des Français que nous représentons vous fait confiance et vous soutiendra. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Montagne.

M. Rémy Montagne. Monsieur le ministre, vous avez voulu, avec réalisme, donner à votre plan la marque de l'efficacité.

Sur des points essentiels, les dispositions que nous allons voter avec la majorité correspondront pleinement à cette intention.

L'ampleur de ce plan, soulignée par M. le rapporteur général et par vous-même, interdit de nier sérieusement que ce collectif budgétaire constitue un acte décisif sur le plan de la vie économique.

Par les dispositions qui visent à assurer la rapidité de sa mise en œuvre, nous sommes également persuadés d'en connaître rapidement les conséquences.

Enfin, par la concertation réalisée avec nos partenaires européens et les mesures concomitantes prises par eux, c'est un large secteur de l'économie européenne qui est mis en mouvement.

Permettez-moi toutefois d'exprimer mon regret que l'on ne soit pas encore parvenu, sur le plan européen, à une véritable coopération, à une action organique en ce domaine. Cela nous aurait épargné bien des à-coups, des retards et, si j'ose dire, un style d'action un peu tourbillonnant, avec contacts improvisés et expédients.

Mais je reconnais que le Gouvernement s'engage de plus en plus, avec nos partenaires, sur la voie d'une action concertée et efficace. Monsieur le ministre, ne vous découragez pas, même si la route paraît longue et difficile pour déboucher sur des méthodes d'action durablement opérationnelles au niveau européen!

Vous avez souhaité hier, dans votre péroraison, le retour à un ordre économique mondial moins troublé, et tout à l'heure, avec talent, mon collègue M. Cousté traitait de ce problème. Permettez-moi de vous rappeler que, pour parvenir à ce résultat, il faut plus que de bonnes idées et des intentions pures: il faut la puissance économique et politique.

Seule une Europe, non pas seulement aimablement concertante, mais unie, rassemblée, volontaire, assumant ses responsabilités au niveau mondial, nous permettra de transformer notre vœu commun en une approche effective de la réalité souhaitée.

Je voudrais vous faire part maintenant du bien-fondé de vos choix dans les secteurs d'impact de vos mesures.

En ce qui concerne tout d'abord les investissements publics et industriels, il est évident que l'intérêt collectif de la nation sera bien servi par leur développement dans les secteurs retenus. Du même coup, vous allez procurer une activité professionnelle importante aux agents de grandes branches économiques.

J'avais, je l'avoue, la crainte que ne fût oublié le secteur rural. J'ai constaté avec plaisir l'effort accompli dans certains domaines.

Par rapport au budget de l'année, les crédits de ce collectif budgétaire qui concernent, par exemple, l'hydraulique rurale, sont en augmentation de 30 p. 100; les crédits de restructuration foncière augmentent de près du quart et ceux qui sont destinés aux infrastructures de la commercialisation des produits agricoles, de plus du quart.

Permettez-moi toutefois d'exprimer deux regrets.

Tout d'abord, je crains une insuffisance de moyens pour réaliser les équipements nécessaires à la commercialisation et au stockage de la viande. Sans doute me répondrez-vous que l'effort entrepris sera poursuivi par le prochain budget. Mais il y a urgence.

En second lieu, je déplore que l'on paraisse avoir oublié l'enseignement agricole, alors qu'un bel et nécessaire effort est accompli en faveur de l'enseignement technique général. Mais peut-être nous donnerez-vous des apaisements à ce sujet.

En ce qui concerne le deuxième secteur d'impact — une certaine relance de la consommation — je ne puis que féliciter le Gouvernement d'avoir choisi d'aider ceux qui sont les défavorisés dans la nation: les personnes âgées inscrites au fonds national de solidarité et les familles. L'unanimité de cette assemblée approuvera, me semble-t-il, ces dispositions.

Certains ne manqueront pas de prétendre qu'une mesure occasionnelle d'aide à la famille ne constitue pas le démarrage d'une politique familiale réclamée et impatientement attendue, surtout lorsqu'on connaît les chiffres catastrophiques qui caractérisent notre courbe démographique actuelle.

Quelle que soit la difficulté d'amorcer une nouvelle politique familiale à l'occasion d'un collectif budgétaire, nous aurions apprécié l'annonce de dispositions préparant cette nouvelle forme de la croissance plusieurs fois évoquée, accordant, par exemple, un avantage décisif si souvent réclamé pour le troisième enfant.

Quant aux mesures concernant le troisième secteur d'impact — l'aide aux entreprises — je ne puis ici, pour l'essentiel, que m'associer par avance à l'intervention de mon collègue, M. Ginoux, qui prendra, cet après-midi, la parole au nom du groupe auquel j'appartiens.

J'insisterai seulement sur trois aspects particuliers, mais importants selon moi, relatifs aux petites entreprises, à la retraite et, enfin, à l'accès des jeunes à la vie professionnelle.

Tout d'abord, permettez-moi d'insister auprès de vous, monsieur le ministre, pour que, à contre-courant de toute une technocratie qui vit dans les abstractions, vous considériez attentivement combien la solidité, la qualité du tissu économique et social français reposent essentiellement sur la vie, le rôle et le bon fonctionnement des petites entreprises.

Il ne s'agit plus, monsieur le ministre, contrairement aux idées reçues, d'une vue que je qualifierai de « rétro », de cette image dépassée, disparue, de petites affaires vieillottes, dotées d'archaïques équipements, trois fois amortis plutôt qu'une, gérées dans un climat de parcimonie, à l'aide de bas expédients, avec un personnel mal payé.

Je rencontre, en nombre de plus en plus grand dans nos régions, de petites entreprises très dynamiques et d'un style très moderne. Des techniciens qualifiés, et même, parfois, hautement qualifiés, forment une bonne partie des groupes humains de cinquante ou de cent personnes qui y sont employés.

Ces hommes sont fréquemment parvenus à des résultats étonnants dans le domaine technique comme en matière de prix de revient, et cela dans les secteurs d'application de l'électronique ou de l'automatisation mécanique.

Ce sont ces petites affaires, qui souvent fournissent les équipements de pointe, qui viennent moderniser les grandes entreprises. Or beaucoup de ces affaires, de classe nationale ou internationale, même si elles sont petites, sont à la veille d'une fermeture. Une fois dispersés, leurs personnels ne pourront plus être regroupés quand la conjoncture sera redevenue meilleure.

Dans nos provinces françaises, il serait vraiment très grave de voir disparaître ces affaires à l'échelle humaine ; elles assurent l'insertion dans l'ensemble du territoire national d'unités où se conjugue l'effort des hommes venant des secteurs secondaire et tertiaire.

Je tiens à ajouter que ce serait un erreur d'imaginer qu'en aidant les grandes affaires — avec le concours du F. D. E. S. ou par un autre moyen — les petites entreprises bénéficieront rapidement de retombées économiques.

Au surplus, du point de vue de la création d'emplois, le rôle de ces petites affaires n'est pas négligeable.

En effet, nous ne sommes pas assurés — sauf dans le bâtiment — que la relance de l'activité des grandes entreprises entraînera, à bref délai, un redressement général de la situation de l'emploi.

Les grandes entreprises ont souvent, en matière d'emploi, des réactions relativement lentes. Par ailleurs elles disposent souvent d'un volant de personnel qui est actuellement sous-employé. Certes, ce personnel sera délivré rapidement du chômage partiel ; mais ce n'est pas pour autant que sera reprise l'embauche de nouveaux salariés.

Par contre, confortés par une aide adéquate, les responsables des petites affaires, qui ont eu jusqu'à présent un personnel parcimonieusement recruté, à la mesure de leurs moyens financiers, s'adresseront aux jeunes de qualité qui habitent leur région et qu'ils connaissent.

Pour en terminer avec ces considérations sur les petites entreprises, faut-il vous dire, monsieur le ministre, que l'argument tiré de la capacité d'exporter ne joue plus en faveur des seules grandes affaires ? Je pense évidemment que c'est enfoncer une porte ouverte.

Mais au cours de la dernière décennie, vous le savez, de très nombreuses entreprises, de faible ou de moyenne importance, se sont constituées une clientèle à l'étranger grâce à la qualité et à la compétitivité de leurs productions. Or, aujourd'hui, certaines de ces affaires sont en difficulté. La concurrence exige d'elles un effort de trésorerie considérable et, dans la pratique, elles ne parviennent pas à obtenir une aide de l'Etat, sauf dans des cas assez rares.

C'est donc en fonction de l'ensemble de ce problème des petites entreprises que je vous prie, monsieur le ministre, de bien vouloir réexaminer le fonctionnement des instruments d'aide que le budget, et spécialement ce collectif budgétaire, va alimenter.

Pour conclure cette intervention, j'aborderai le problème de l'abaissement de l'âge de la retraite. Le Président de la République l'a évoqué dans son allocution et, hier, le Premier ministre l'a également envisagé avec faveur.

Certes, une mesure générale et improvisée se traduirait par une relance de l'inflation et je sais parfaitement qu'un remodelage de la vie du travail exige des mesures préparatoires et d'accompagnement pour éviter les tensions en divers domaines, notamment sur le plan des qualifications professionnelles indispensables aux entreprises.

Mais comment ne pas considérer que la conjoncture crée les conditions les plus favorables qu'on puisse imaginer pour amorcer cette évolution ? Ne serait-ce pas une erreur de n'en point profiter ?

Il est vrai que les conditions dans lesquelles la retraite peut être prise sont susceptibles d'aménagements profonds, et à plusieurs titres.

Pourquoi, par exemple, ne pas permettre à un travailleur d'accéder à une retraite à taux plein lorsqu'il aurait versé un nombre suffisant d'annuités, par exemple une quarantaine ? On supprimerait du même coup l'injustice qui consiste à contraindre des salariés à poursuivre leur activité jusqu'à l'âge fatidique, alors que, par leur ancienneté dans la vie professionnelle, ils ont déjà atteint, voire dépassé le nombre de versements exigé pour la retraite, laquelle n'est pas améliorée par des versements supplémentaires.

Quoi qu'il en soit, une mesure dans ce domaine serait bien accueillie, non seulement parce qu'elle se situerait dans la perspective de progrès humain qu'a évoquée le Premier ministre, mais aussi parce qu'il est particulièrement difficile de faire admettre par les familles le maintien au travail d'hommes de soixante-cinq ans alors que des jeunes ne trouvent pas d'embauche.

Nous sommes conscients qu'il est impossible, par une simple décision sur le papier, même si les financements nécessaires sont prévus, de remplacer un travailleur qualifié par un jeune qui ignore tout de la vie professionnelle.

C'est encore une raison pour laquelle, me semble-t-il, le Gouvernement doit être félicité de l'effort accompli dans ce collectif budgétaire en faveur de l'enseignement technique. On accorde, en effet, une « rallonge » de 220 millions de francs pour permettre la création de trente-cinq collèges ou lycées techniques supplémentaires. Cette nouvelle sera bien accueillie par les familles qui ont le souci de voir leurs enfants correctement préparés à leur vie professionnelle.

Mais, comme nombre de mes collègues, j'ai aussi parfaitement conscience du lien étroit qui existe entre une bonne formation des jeunes au travail et l'amélioration des conditions du départ en retraite. Nous pensons même, monsieur le ministre, qu'il faut encore accroître et diversifier les formes de la préparation des jeunes à la vie professionnelle. Il faut le faire en liaison encore plus étroite avec la vie économique réelle, spécialement dans les régions rurales.

Chacun sait, aujourd'hui, que dans nos villages ou dans nos petites villes il faut attendre un an, parfois deux ans pour obtenir du maçon local, débordé par ses commandes, un travail qui pourtant ne l'occupera que pendant quelques jours. Il faut des semaines — quand ce n'est pas des mois — pour obtenir la venue d'un menuisier ou d'un plombier. Le travail ne manque donc pas, les moyens de le payer non plus ! Et pendant ce temps-là, parallèlement, des centaines de milliers de chômeurs ne sont nullement préparés et aidés à se reconverter, quand, évidemment, eux-mêmes ne s'y refusent pas.

Dans une perspective d'amélioration de la qualité de la vie et de sauvegarde de la dignité qu'apporte le travail, il est urgent de mettre en place les dispositifs qui permettront aux jeunes de remplir les tâches que le pays a besoin de voir réalisées et qui sont actuellement trop souvent assumées par des hommes âgés, pour ne point dire, dans certains cas, par des vieillards.

Je conclurai cet ensemble de remarques — destinées à compléter celles que présentera cet après-midi mon collègue M. Ginoux — en vous disant, monsieur le ministre, que nous vous souhaitons ardemment de réussir dans cette entreprise difficile, car il y va de l'avenir du pays.

Nous avons parfaitement conscience que la voie est étroite qui conduit à une reprise économique sans inflation. Parce que nous connaissons l'importance sociale et nationale du pouvoir d'achat de la monnaie, nous sommes prêts à soutenir votre effort de renouveau dans les conditions où vous l'avez placé.

Cependant, nous souhaitons vivement que s'établisse une concertation sérieuse, suivie, concrète quant à l'application pratique des mesures qu'il vous appartient de prendre au nom du Gouvernement.

Si peu que ce soit, vos services, monsieur le ministre, accroîtront ainsi leurs possibilités d'améliorer dans ses modalités la lourde mission de prise en charge de la réalité française qui leur incombe. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre, le troisième projet de loi de finances rectificative pour 1975 constitue un véritable plan de soutien de l'activité économique et de l'emploi.

De fait, la gravité de la situation économique intérieure, non compensée par une relance extérieure que nous avons attendue en vain, et l'aggravation du chômage exigeaient des mesures importantes. Le plan de soutien paraît répondre à cette double nécessité, à la fois par son ampleur et par ses dispositions.

Par son ampleur, tout d'abord : les trente milliards de francs qui sont maintenus par des reports fiscaux ou injectés dans l'économie correspondent, en gros, à la diminution du produit intérieur brut enregistrée depuis la fin de l'année 1974. Il est donc injuste de prétendre que les moyens ne sont pas en rapport avec la taille du problème.

En outre, financée par un déficit — et c'est une innovation — qui représente quelque 15 p. 100 du montant total du budget — cette injection massive de crédits dans l'économie marque bien un effort de relance avec des moyens nouveaux et non pas seulement un effort de redistribution.

Grâce au contenu de ses dispositions, ensuite, le plan doit avoir un impact certain sur l'emploi par son effet direct sur la consommation, et son effet sur les équipements publics — sociaux notamment — et privés. De façon globale — il convient de le souligner avec force — par ses effets directs et indirects c'est l'ensemble des crédits qui doivent aboutir à une relance de la consommation par augmentation ou création de revenus. Mais pour que ces crédits agissent pleinement sur l'activité et sur l'emploi, il convient en même temps de revaloriser le travail manuel et de favoriser la formation professionnelle. Ainsi, nous pourrions éviter, notamment dans le bâtiment et les travaux publics, que le lancement de travaux importants n'entraîne l'arrivée sur le marché du travail de nouveaux travailleurs étrangers alors qu'il convient de favoriser l'embauche des salariés français.

Mais tout en prenant en considération l'ampleur et l'intérêt du plan, nous devons nous demander si l'injection dans l'économie d'une telle masse de crédits est de nature à résoudre toutes les difficultés de toutes les branches industrielles, depuis la grande industrie jusqu'aux prestataires de services ?

A l'instar de notre collègue, M. Montagne, j'analyserai d'abord les difficultés que connaissent les petites et moyennes entreprises qui sont des centaines de milliers et qui emploient des millions de salariés.

Ces entreprises, pour passer le cap de la crise et se retrouver de plain-pied dans la relance, ont besoin de moyens immédiats de trésorerie.

A cet effet, elles avaient demandé le report d'un mois de T.V.A. et, monsieur le ministre, vous avez d'ailleurs étudié avec elles cette proposition. Or les mesures qui figurent dans le plan ne les touchent que peu. Le report de l'impôt sur les sociétés, la baisse du taux de l'escompte, l'amélioration du crédit à la consommation sont, certes, des éléments positifs, mais la situation des petites et moyennes entreprises nécessite des mesures spécifiques qui tiennent compte de leur importance sur le plan social, régional et aussi sur le plan moral comme vient de le souligner M. Montagne.

Parmi ces mesures, je noterai en premier lieu la réévaluation des bilans afin d'augmenter les garanties qu'elles peuvent offrir et donc d'accroître leurs possibilités de crédit présentement très faibles.

En deuxième lieu, et puisqu'on ne peut pas leur donner satisfaction en matière de T.V.A., il faut leur consentir des prêts à court terme. Après les événements de 1968, afin de relancer l'économie avec force et très rapidement, on avait octroyé largement à ces entreprises des prêts à court terme de trente à trente-six mois qui ont été remboursés à 99 p. 100. C'est dire qu'elles peuvent répondre à l'espoir qu'on place en elles et tenir leurs engagements.

Enfin, et j'insiste sur cette troisième nécessité, il conviendrait de réserver aux petites et moyennes entreprises un quota minimum de travaux dans le cadre des 13 milliards de francs

qui sont consacrés au secteur du bâtiment et des travaux publics. Ce serait une façon concrète et d'effet immédiat de leur indiquer qu'elles ont leur part dans le plan de relance.

Je voudrais maintenant analyser une deuxième série de difficultés auxquelles se heurtent également les petites et moyennes entreprises. Ces handicaps trouvent plus leur origine dans la réduction des marchés extérieurs et dans l'ouverture du marché intérieur que dans la limitation de la consommation intérieure. Ainsi se trouve posé le problème des fluctuations monétaires et de la tenue de notre monnaie.

Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple d'une branche industrielle qui connaît aujourd'hui des difficultés considérables, celle de la chaussure.

La situation actuelle ne résulte pas d'une réduction de la consommation intérieure mais de la perturbation des marchés extérieurs. Les incertitudes monétaires — revalorisation du franc, flottement des monnaies — et économiques rendent les ventes aléatoires. Or l'industrie de la chaussure qui représente 70 000 emplois, répartis sur tout le territoire national, notamment dans l'Ouest, exportait, jusqu'en 1974, 30 p. 100 de sa production, se plaçant, grâce à ce pourcentage très important, au troisième rang mondial. Au surplus, elle a le mérite de transformer une matière première nationale, le cuir, activité qui ne nécessite ni de gros investissements ni une grosse consommation d'énergie. Enfin, depuis sa restructuration, elle avait accompli un effort notable dans les domaines de l'exportation et de la formation de son personnel.

Cette branche industrielle se trouve aujourd'hui frappée de plein fouet par la situation monétaire. Ses exportations ont chuté de 51 p. 100 alors que ses importations ont augmenté de plus de moitié. On prévoit la suppression de 5 000 emplois dans les prochains mois, dont une part importante dans l'Ouest déjà très durement touché par la crise économique.

Quelle est la cause de cette situation ? Les produits sont trop chers à l'exportation, relativement peu chers à l'importation. Par conséquent, il est très difficile de conserver les marchés extérieurs alors que le marché intérieur est envahi.

Il faut bien peser les risques supportés par une industrie qui s'était organisée puissamment pour l'exportation et qui disposait d'une main-d'œuvre importante, bien formée dans des régions où précisément l'industrie n'est pas développée. Toute atteinte portée à ce secteur frappera avant tout des régions insuffisamment industrialisées.

Devant cette situation, force est de reconnaître que les remèdes ne figurent pas dans le plan de soutien. Pourtant, il faut les mettre en œuvre très rapidement.

Comme vous, monsieur le ministre, je souhaite que notre monnaie soit forte. Mais il faut aussi et surtout une monnaie stable, assortie de parités fixes : c'est d'ailleurs ce que vous n'avez cessé de répéter.

Certains secteurs industriels ne doivent pas bénéficier de la situation monétaire au détriment d'autres jusqu'alors fortement exportateurs. La stabilisation des monnaies doit donc s'effectuer à un niveau compatible avec les niveaux de prix, y compris les charges sociales, permettant les exportations et limitant les importations.

Y arrivera-t-on à bref délai ? C'est la question que je pose compte tenu de la lenteur des négociations et des difficultés que vous rencontrez pour faire comprendre à nos partenaires monétaires les nécessités qui paraissent à nous tous évidentes, mais qui ne le sont pas pour eux, vraisemblablement parce qu'ils tirent intérêt de l'instabilité que nous connaissons.

Si nous n'arrivons pas à des accords sur la stabilisation des monnaies et sur les parités fixes, il en résulterait une aggravation de la situation actuelle qui se caractérise, pour des industries comme celle dont je viens de parler, par une augmentation des importations, notamment grâce à la relance de la consommation — il faut en être conscient — et par la réduction des exportations, voire leur disparition totale.

Si l'on n'obtient donc pas rapidement des accords monétaires sur la stabilisation des monnaies et sur le retour à des parités fixes, vous aurez alors le devoir, dans un délai qui ne devrait

pas dépasser deux ou trois mois, de prendre des dispositions, c'est-à-dire — même si cela peut paraître inconvenant — des mesures d'aide à l'exportation.

Le tarif extérieur commun, dont la mise au point a été laborieuse, et qui se situe à un niveau trop bas en matière d'importation, est à renégocier avec nos partenaires pour que les Européens soient entre eux à égalité et dans une position de force à l'égard des importateurs extérieurs au Marché commun.

Il faut aussi exiger de nos partenaires de la C. E. E. qu'ils obéissent aux disciplines communes, faute de quoi nous devrions prendre des dispositions de rétorsion. Sans doute le Gouvernement ne peut-il pas l'annoncer car nous sommes des associés honnêtes et sincères à l'intérieur du Marché commun, mais il n'est pas possible que certaines dispositions qui ont été prises par nos partenaires continuent de s'appliquer longtemps sans risques graves pour notre industrie et pour nos travailleurs.

Il faut élargir et renforcer le visa technique qui existe depuis peu. Il faut mettre en place un contrôle anti-dumping car les ventes à l'exportation ne correspondent pas toujours aux véritables prix de revient.

Enfin, une part importante des crédits prévus pour le développement de la politique industrielle doit servir à aider les industries fortement exportatrices, comme c'est le cas pour l'industrie de la chaussure. Ainsi serait favorisé le maintien de leurs points forts sur les marchés extérieurs.

Nos partenaires du Marché commun doivent comprendre que la France ne peut pas jouer indéfiniment selon les règles en vigueur avec des pays qui ont des politiques monétaires différentes et qui, au surplus, accordent des aides occultes.

Il ne s'agit pas de prôner le protectionnisme — ce qu'on pourrait me rétorquer — mais de souhaiter simplement un combat à armes égales, dans une Europe que chacun appelle de ses vœux, alors que bien peu, il faut le reconnaître, respectent les règles du jeu communautaire.

Le plan de soutien recèle sinon un point faible, du moins une insuffisance en raison des risques de dérapage. Le but recherché, c'est le développement conjugué de la consommation et de la production et nous pourrions l'atteindre.

M. le président. Monsieur Ligot, je vous prie de conclure.

M. Maurice Ligot. Nous allons assister — c'est dans la logique des choses — à une augmentation importante des importations.

Si nous voulons gérer convenablement notre économie, il convient de rechercher dès maintenant les moyens d'équilibrer notre balance commerciale, donc d'accroître nos exportations.

Il s'agit d'aider puissamment nos industries exportatrices et non pas de les paralyser. Je pense en particulier à l'industrie de la chaussure qui, en 1974, a apporté, à elle seule, un excédent d'un milliard de francs, pour équilibrer notre balance commerciale.

Il faut aussi — je le déclare en tant que représentant du peuple parce que le Gouvernement ne peut pas le faire lui-même — faire comprendre aux Français, consommateurs ou investisseurs, qu'ils doivent acheter des produits français. Acheter français, c'est relancer l'emploi des travailleurs français, l'activité de nos entreprises.

En conclusion, je souhaite qu'un plan supplémentaire soit mis en œuvre en faveur des petites entreprises et du commerce extérieur. En outre, j'affirme qu'on ne peut reporter indéfiniment la modification des bases de calcul des charges sociales pour les industries de main-d'œuvre.

Certes, je ne méconnais pas les obstacles à une telle réforme, mais, à mon avis, c'est dès la session d'automne qu'il faudrait apporter une solution à ce difficile problème. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Fabre.

M. Robert Fabre. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, je comprends fort bien que, compte tenu du conseil des ministres, vous soyez ce matin seul au banc du Gouvernement.

C'est donc avec vous que j'instaurerai le dialogue souhaité par le Président de la République.

Selon nous, pour faire entendre notre voix, mieux que le secret des cabinets ministériels, on ne peut pas trouver de lieu plus privilégié que cette enceinte, conformément à la démocratie parlementaire et comme l'ont prouvé nos institutions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

En présentant aux Français son plan de redressement économique, le Président de la République avait adopté un ton grave. L'ampleur des mesures financières annoncées se justifiait, en effet, par l'importance et la durée de la crise. En vous écoutant, après M. le Premier ministre, nous présenter ce même plan, nombre d'entre nous ont été surpris par le robuste optimisme dont vous avez fait preuve, s'agissant aussi bien du bilan de votre action passée que de l'avenir de notre économie.

Après Zola, nous entendions presque la comtesse de Ségur et les auteurs de romans de la Bibliothèque rose ! On se demandait pourquoi il était nécessaire d'injecter dans notre économie une somme aussi considérable — 40 milliards de francs — au prix d'un important déficit budgétaire.

Je n'analyserai pas en détail les mesures proposées. Notre collègue M. Bouloche l'a déjà fait avec pertinence et talent. Je me bornerai à souligner avec objectivité que dans le plan figurent deux apports positifs : cinq milliards de francs en faveur du crédit à la consommation — dotation d'ailleurs très insuffisante et attribuée dans de mauvaises conditions — et treize milliards de francs pour les équipements publics et industriels — dotation accordée bien tardivement selon nous. Les autres aides consenties aux entreprises sont des cadeaux fiscaux : leur répartition est inégale et leur efficacité, du point de vue de la création de nouveaux emplois, discutable. J'y reviendrai.

Le plan ne peut pas être considéré seulement sous l'angle financier et économique. Il constitue un fragment d'une option politique globale. C'est pourquoi ce débat est plus politique que technique. Il met en cause le type de société que vous défendez, la société du faux libéralisme, face à celui que nous souhaitons et qui tend vers le socialisme humaniste.

Nous ne pratiquons pas pour autant la politique du pire, je tiens à l'affirmer, et nous souhaitons que notre économie se redresse, mais dans le cadre d'une plus équitable répartition des revenus et d'une plus grande justice sociale. Le projet que vous nous présentez ne va pas dans ce sens. Nous le jugeons donc mauvais. Nous y avons cherché en vain le fameux « changement de cap ».

Consiste-t-il à opérer l'effort d'investissement que nous réclamons depuis longtemps ou bien à créer un déficit budgétaire considérable — 3 p. 100 du produit national brut — que vous repoussiez naguère avec horreur ? Nous notons ce changement.

Qu'auriez-vous dit, monsieur le ministre des finances, si nous avions annoncé en décembre dernier, au cours du débat budgétaire, que vous déposeriez en 1975 un « collectif » instituant un déficit de quarante milliards de francs ?

Vous voyez bien que vous n'avez pas le monopole de la clairvoyance économique, que vous êtes faillible comme tout le monde.

Ce déficit, comment le financez-vous ? Par des bons du Trésor, souscrits par les banques. Mais vous n'ignorez pas qu'ils risquent d'être un jour réescomptés par la Banque de France, et ce sera alors la « planche à billets » qui fonctionnera.

On ne trouve donc pas dans ces mesures, quoi qu'en ait dit le Président de la République, la marque d'une orientation nouvelle, la recherche d'une meilleure utilisation de la croissance.

Un seul exemple : on nous propose des facilités de crédit pour acheter plus d'automobiles encore, ce qui nécessite d'autres crédits pour supprimer les gros « points noirs » du réseau routier. Dans l'escalade embouteillages-pollution-accidents, vous serez toujours en retard d'une bataille, vaincus par le choix absurde d'une vie urbaine concentrationnaire entrecoupée de coûteuses et dangereuses évasions.

A quoi bon un ministère de la qualité de la vie, si l'on s'enfonce dans la défense d'un type de société qui impose l'austérité aux plus défavorisés et encourage au gaspillage les bénéficiaires des plus hauts revenus ?

Après ces notations d'ordre général, je présenterai, sur le plan lui-même, trois observations : il est tardif, il est inadapté aux besoins de la conjoncture, il relève, une nouvelle fois, de la politique du coup par coup et ne s'insère pas dans un grand dessein national.

Il est tardif. Malgré les dénégations de M. le Président de la République, il pouvait être mis en route plus tôt puisque l'inflation de hausse du coût de la vie plafonne à 0,7 p. 100 par mois depuis trois mois, alors que le chômage va poursuivre encore sa croissance. On n'a pris en compte ni les avertissements de la gauche, ni ceux des syndicats, ni ceux des petites et moyennes entreprises, ni ceux du patronat lui-même. Un million deux cent mille chômeurs pour réduire l'inflation de quatre points, c'est très cher !

On a compté sur le miracle extérieur, qui tarde malheureusement à se manifester. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il faut en venir à ce que nous préconisons et que vous refusez : la relance de la consommation intérieure.

C'est là que votre plan est inadapté aux besoins et à la conjoncture. Notons d'abord que vous avez déjà injecté, à doses fractionnées, 23 milliards de francs dans l'économie depuis le début de l'année sans provoquer de la part des industriels un effort d'investissement et de créations d'emplois susceptible de freiner la montée du chômage. Pourquoi les entreprises investiraient-elles, alors que les carnets de commandes restent dégaris et que, pour la plupart, elles tournent en-dessous de leurs capacités de production !

Il fallait donc substituer à la consommation privée intérieure faiblissante un vaste programme d'investissements publics de première nécessité portant en priorité sur les écoles et les hôpitaux. Nous le demandons en vain depuis de longs mois. Vous avez attendu pour le faire que de nombreuses entreprises aient débâché ou fermé leurs portes. La remise en route sera difficile. Dans le bâtiment, en particulier, les chantiers ne s'ouvrent pas du jour au lendemain.

Vous avez attendu aussi que les collectivités locales aient épuisé leurs maigres disponibilités budgétaires. Bâti en janvier dernier avec tant de difficultés, les budgets communaux, exsangues, pourront-ils apporter aux projets en souffrance le nécessaire complément de financement, les subventions d'Etat, dont le taux est en baisse continue, laissant une part très large à l'autofinancement local ?

Il s'y ajoutera le poids des lenteurs administratives, dénoncées par le Président de la République, et qui ne trouveraient leur solution que dans une véritable décentralisation des pouvoirs. L'amorce de déconcentration régionale actuelle est loin de résoudre le problème, le pouvoir central continuant à imposer ses choix au gré de ses humeurs, quand ce n'est pas au gré de ses amitiés politiques. C'est ainsi que l'on « oubliera », dans la politique de désenclavement envisagée, la région Midi-Pyrénées et l'Aquitaine, comme on oubliera les ports du Sud-Ouest et la liaison Rhin-Rhône.

C'est de cette manière que, d'oublis en tergiversations, on est arrivé au drame de la Corse.

L'effort budgétaire essentiel porte sur les facilités accordées aux entreprises. Le chétif ballon d'oxygène sera pour les petites et moyennes entreprises et la manne pour les grosses affaires. Mais les entreprises choisiront-elles d'investir en vue de créer des emplois ou d'observer une prudente réserve dans l'attente de la redoutable échéance du printemps de 1976, où s'accumuleront les impôts de l'année en cours et les retards de 1975 ?

A ce sujet, je vous demande, monsieur le ministre, d'accorder vos violons avec ceux de M. Chirac qui affirme qu'il n'y aura pas d'aggravation des impôts en 1976, tandis que vous vous obstinez à répéter, et hier encore, qu'un léger effort fiscal serait indispensable. Qui a raison ?

Un décalage des versements de T.V.A. n'aurait-il pas été plus efficace que ces reports d'impôts ?

Qui va, par ailleurs, profiter des aides aux entreprises, sinon les plus importantes, celles qui s'empareront des grands travaux routiers et des fournitures nucléaires et qui bénéficieront à plein des commandes publiques, des prêts bonifiés, de l'abaissement du coût du crédit ?

Il est significatif, par ailleurs, que le plan ait pratiquement oublié l'artisanat et laissé de côté l'agriculture et la viticulture, éternels parents pauvres de notre économie. Nous demandons qu'à la rentrée parlementaire un large débat ait lieu sur les problèmes agricoles.

Significative aussi est l'insuffisance du volet social.

Pourquoi ne pas y évoquer, au lieu d'en rester à des promesses, la nécessité évidente d'aider au recul du chômage par la limitation à quarante heures, sans réduction de salaire, de la durée hebdomadaire du travail, et par l'aménagement des conditions de retraite, l'abaissement de l'âge de celle-ci étant lié à l'amélioration de la pension ?

Comment ne dénoncerions-nous pas l'absence d'une véritable politique de la famille et des personnes âgées ?

Je ne sous-estime pas l'intérêt immédiat du versement de 700 francs aux bénéficiaires du fonds national de solidarité et de la prime de 250 francs attribuée à chaque enfant des familles bénéficiaires des prestations familiales. Mais le procédé choque doublement. D'abord parce que ces catégories sociales, qui ont besoin non seulement de l'aide de la nation, mais aussi de sa considération, deviennent pour l'Etat des assistés et de simples agents de dépense susceptibles de faire passer l'argent public du budget de l'Etat dans la caisse des producteurs, via la distribution. Jamais la mécanique de la société de consommation n'a été démontée avec autant de cynisme. On dit à ces citoyens devenus exclusivement consommateurs : « Surtout n'économisez pas ! Dépensez tout, et tout de suite ! »

Le procédé choque aussi parce qu'une vraie politique de la famille, c'est autre chose. Pour s'en tenir aux revendications des associations familiales, il faudrait, au lieu d'accorder cette sorte d'aumône sans lendemain, effectuer une véritable revalorisation des allocations, un rattrapage de 30 p. 100 précédant l'indexation.

Plutôt que ces primes de rentrée scolaire, toujours dévorées par l'accroissement des prix, ne faudrait-il pas en venir enfin à la véritable gratuité de l'enseignement que nous demandons avec insistance, gratuité toujours promise, mais toujours remise ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Il faudrait encore évoquer la fiscalité qui pénalise les familles, à travers la fiscalité indirecte, celle que vous voulez accroître, monsieur Fourcade. Vous cherchez à vous donner bonne conscience en frappant plus lourdement les « vices » : aujourd'hui le tabac et l'alcool, demain la pornographie.

La débauche au service de l'embauche. Séduisant programme (Sourires.) Votre libéralisme consiste, en somme, à laisser faire, puis à en profiter pour garnir les caisses de l'Etat.

Vous parlez souvent de dialogue ou de concertation, mais le comité supérieur de la famille n'a pas été réuni depuis vingt mois !

En ce qui concerne l'allocation exceptionnelle versée aux attributaires du fonds national de solidarité, nous vous reprochons de vous arrêter à cette mesure limitée, sans lendemain, au lieu de l'inclure dans une grande politique de la vieillesse amorcée par la charte du troisième âge proposée par le groupe d'études des problèmes du troisième âge de cette Assemblée.

Une loi d'orientation devait être débattue au printemps, mais nous l'attendons toujours. Rattrapage et indexation des pensions et retraites, redressement des injustices de la loi Boulin, allègement de la fiscalité frappant les retraités, telles sont les plus urgentes réformes à réaliser.

Quand donc amorcerez-vous le relèvement du minimum vieillesse, qui devrait, comme le propose le programme commun de la gauche, tendre à se rapprocher du S. M. I. C., dont il ne représente actuellement même pas 50 p. 100 !

Il est également regrettable que vous n'ayiez pas envisagé d'étendre, ainsi que le prévoit la proposition de loi n° 1712 que Joseph Franceschi et moi-même avons déposée, au nom du groupe des socialistes et radicaux de gauche, le bénéfice de la loi du 31 décembre 1971, dite loi Boulin, aux retraités dont la pension a pris effet avant le 1^{er} janvier 1975.

Plus de deux millions de retraités sociaux sont ainsi victimes d'une discrimination et d'une injustice qu'il est temps de réparer.

Dans ce cadre, nous vous suggérons aussi une mesure de simple logique et de justice que nous réclamons depuis longtemps : qu'il ne soit plus permis aux anciens fonctionnaires bénéficiaires de retraites leur permettant de vivre convenablement, d'occuper un emploi dans des organismes étatiques ou para-étatiques. En mettant fin à ces pratiques condamnable, près de 100 000 emplois seraient libérés pour des jeunes.

Troisième observation, la plus importante, et qui me servira de conclusion : vos propositions ne s'insèrent pas dans un plan d'ensemble cohérent ; on n'y trouve pas la trace d'un grand souffle novateur. La situation de notre pays appelle autre chose que des mesures conjoncturelles.

Ce ne sont pas seulement des mesures économiques et financières que réclament, comme les Corses en colère, les Français angoissés.

C'est l'ensemble de la politique que vous menez qui est en cause. Tout se tient, et la confiance que vous réclamez ne se fractionne pas : l'opinion vous la donne en bloc ou vous la refuse. Or l'inquiétude du pays ne tient pas seulement à ces sombres perspectives économiques, à l'atteinte portée à notre niveau de vie.

Le pays sait, bien sûr, que, dans ce domaine, les vraies réformes des structures économiques, la planification démocratique, l'équilibre entre le contrôle des grands moyens de production et la défense de la petite et moyenne entreprise, ne seront pas mis en œuvre par ce Gouvernement et sa majorité.

Mais cette inquiétude tient aussi à la dégradation continue de l'esprit civique, associée à la montée de la violence sous toutes ses formes. Sous le règne de l'argent-roi et du profit à tout prix, les spéculateurs et fraudeurs, impunis aux niveaux les plus élevés, incitent à l'audace les tricheurs plus modestes. Le désordre moral s'installe, toute revendication, pour avoir une chance d'être satisfaite, devant prendre le ton de la révolte.

Quel avenir, quel idéal offrez-vous à ces jeunes générations qui vont se présenter sur le marché de l'emploi — 300 000 environ dès ce mois — et qui risquent de s'ajouter à ces 1 200 000 chômeurs, fruits de votre politique ? Après leur angoisse, ne craignez-vous pas leur colère ?

Ce n'est pas par la répression policière que vous pourrez résoudre leurs problèmes. Ce n'est pas avec de simples mesures conjoncturelles que vous porterez remède à la crise structurelle de l'économie française et de la société, car il s'agit bien d'un problème de société, pour ne pas dire de civilisation.

Il apparaît chaque jour plus nécessaire de substituer à votre société de libéralisme à la fois permissif et répressif la société que proposent les radicaux de gauche, unissant leurs efforts à ceux de leurs amis socialistes. La première étape est la démocratie avancée ; notre finalité une forme de socialisme humaniste vers lequel, inéluctablement, s'orientera notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. de Poulpiquet.

M. Gabriel de Poulpiquet. Monsieur le ministre, vous m'avez déjà entendu à cette tribune, mais je ne suis pas sûr que vous m'ayez écouté. En tout cas, je crois avoir été un oiseau de mauvais augure, dont les déclarations se sont révélées trop justes.

Dans le peu de temps qui m'est imparti, et avec les moyens dont je dispose, je n'ai pas la prétention de vous présenter un contre-projet, mais je tiens à dire que si le Gouvernement n'est pas responsable de la situation économique grave dans laquelle se trouvent bien des pays, il sera, en revanche, tenu pour responsable du résultat des mesures qu'il prendra et des moyens qu'il mettra en œuvre pour limiter le chômage dans notre pays.

Le Gouvernement a fait état des consultations auxquelles il a procédé avant d'arrêter les dispositions qu'il nous soumet. Il a même proposé à l'opposition de participer à cette concertation. Elle a refusé, et je pense qu'elle a eu tort. Mais j'aurais aimé que des hommes de la majorité fussent également appelés à donner leur avis car, sans doute, certains d'entre eux auraient pu éclairer utilement le Gouvernement. Mais on semble ignorer de plus en plus, et cette façon d'opérer n'améliorera pas la gestion de notre pays. On a l'impression que la technocratie fait aujourd'hui la loi, tranche de tout, aussi bien des décisions que de leur application.

M. Gérard Houteer. Ce n'est pas nouveau !

M. Gabriel de Poulpiquet. La démocratie n'est pas seulement l'élection des députés au suffrage universel ; c'est également la possibilité pour ceux-ci d'orienter la politique du Gouvernement en fonction des besoins et de la volonté de ceux qui les ont élus.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Gabriel de Poulpiquet. Les élus politiques, à tous les niveaux, doivent pouvoir contrôler la gestion de crédits votés et l'application des règles administratives, et il leur appartient d'obtenir des ministres la mise en œuvre des décisions prises.

Or, plus que jamais, l'administration prend le pas sur les élus à tous les niveaux, et les critiques que les parlementaires peuvent faire sur le fonctionnement de telle ou telle administration ne sont pas prises en considération. Généralement, c'est le parti du fonctionnaire en cause qui l'emporte. C'est à ce fonctionnaire qu'on demande les renseignements nécessaires pour vérifier le bien-fondé des déclarations du parlementaire qui agit sans ambition, avec pour unique souci celui de la prospérité de sa région.

M. Jean Fontaine. C'est vrai !

M. Marc Lauriol. C'est dit avec courage !

MM. Gérard Houteer et Alain Bonnet. Très bien !

M. Gabriel de Poulpiquet. Chaque administration, forte de son autorité, bloque ou modifie de nombreux permis de construire industriels, artisanaux. Elle peut ainsi entraver toutes sortes de réalisations. Il en résulte des retards inadmissibles dans l'emploi des crédits d'Etat ou départementaux, ce qui rend trop souvent leur utilisation irrationnelle. Je me tiens à la disposition de tous les ministres pour leur fournir des détails, et je regrette de ne pas disposer de plus de dix minutes dans un débat aussi important pour énoncer quelques vérités qu'il est temps d'entendre.

M. Gérard Houteer. Mais c'est la guerre !

M. Gabriel de Poulpiquet. Des monopoles de fait sont accordés à certaines entreprises qui pratiquent les prix qu'elles veulent avec des avenants. Elles arrivent sur place avec leur personnel et prennent la place des entreprises régionales et de leurs ouvriers. Elles présentent leurs adjudications de telle façon qu'elles l'emportent, mais les travaux coûtent ensuite beaucoup plus cher que les prévisions. Nous en voyons des exemples

chaque jour ! On choisit, par exemple, un architecte parisien pour construire un hôpital à Brest ou à Rennes, comme s'il n'en existait pas sur place !

M. Jean Fontaine. C'est la même chose à la Réunion !

M. Gabriel de Poulpique. Mieux encore : ils réalisent des opérations très onéreuses, établissent des plans abominables qui doublent les coûts tout en étant absolument inutiles. Je me suis souvent élevé contre ce gaspillage, mais rien ne change !

Sait-on que dans le Finistère, où les artisans et les entrepreneurs ont l'habitude de travailler le granit, pas une entreprise n'est appelée à restaurer les bâtiments dépendant de l'administration des Beaux-Arts ? On confie cette tâche à des entreprises de la Mayenne, département où l'on ne trouve pas une construction en pierre de taille, alors que pas un tailleur de pierre du Finistère n'est agréé !

Seul le manque de temps m'empêche de continuer à citer des exemples.

Plusieurs députés socialistes et radicaux de gauche. Mais si, continuez !

M. Gabriel de Poulpique. En tout cas, il est des exemples tellement choquants que les choses ne peuvent plus continuer ainsi.

J'admire la candeur de ceux qui pensent que cette situation va changer sans que l'autorité de l'Etat se rétablisse et sans que les observations des élus, défenseurs de l'intérêt général, soient prises en considération. Il y a là un problème essentiel pour le retour de la confiance dans le pays.

A l'ouverture de cette session on a évoqué le problème de la Corse, mais, croyez-le bien, le mécontentement des populations se généralise également ailleurs. Et si je désapprouve la violence — je n'entends nullement justifier les exactions —, je déplore que les pouvoirs publics aient attendu que l'on en arrive là pour écouter la voix de la raison que les élus ont souvent fait entendre.

Le plan proposé ne pourra avoir d'effet si bon ordre n'est pas mis aux agissements des administrations. En outre, il devrait être complété par une réforme du fonctionnement de l'Agence nationale pour l'emploi...

M. André Fanton. Très bien !

M. Gabriel de Poulpique. ... et du service de la main-d'œuvre.

Actuellement il est impossible, même pour un élu, d'avoir connaissance par le service de la main-d'œuvre des offres d'emploi — et pourtant on en compte 100 000 dans le pays — pour les communiquer aux demandeurs d'emploi.

M. André Fanton. Très bien !

M. Gabriel de Poulpique. Que dire alors des difficultés des pauvres gens qui s'adressent à ce service puisqu'un député ne peut même pas avoir communication de tels renseignements ! Voilà où l'on en est, monsieur le ministre !

Pourtant certains chômeurs n'hésiteraient pas à se déplacer pour obtenir du travail, mais encore faudrait-il qu'ils sachent où en trouver. Or, même dans les secteurs où des emplois sont disponibles, les intéressés doivent poursuivre seuls leurs recherches.

Par ailleurs, les écoles techniques sont créées en dépit du bon sens. Ainsi, dans une région comme la Bretagne, grande productrice de viandes porcine et bovine, je ne crois pas qu'existe une seule école technique de formation de salaisonniers, de bouchers ou de charcutiers ! Pourtant, chaque jour, les journaux locaux publient des annonces de demandes d'emploi dans ces branches. Mais on forme des aides-comptables ou du personnel pour des tâches qui n'existent pas !

Ecouterait-on, enfin, la voix de la raison ? Combien de fois ai-je demandé à l'inspecteur d'académie de ma région de procéder, en collaboration avec les chambres de commerce et de métiers, à une étude sur les besoins des entreprises et de mettre en place, compte tenu des crédits octroyés, les écoles d'apprentissage ou de formation accélérée dispensant un enseignement correspondant à ces besoins ! Mais toutes nos demandes sont restées lettre morte, c'est un fait que l'on peut constater.

M. François Abadie. C'est vous qui changez de cap !

M. Gabriel de Poulpique. Quant aux permis de construire, la décision impérative devrait être prise de répondre aux demandes dans le délai d'un mois, s'agissant d'un hangar agricole, d'une étable ou d'une maison. Or, actuellement il faut attendre trois mois le permis pour une construction légère, même dans les secteurs qui ne sont pas en sites classés, que l'on étend d'ailleurs de plus en plus.

Quand, par exemple, une petite industrie bretonne désire créer des emplois dans telle ou telle branche, elle doit attendre des mois et des mois. Elle doit consulter les représentants de sept, huit, neuf, dix ministères.

Dans ma propre circonscription, des dossiers attendent depuis des mois. Je l'ai signalé à tous les ministres. J'ai demandé au préfet d'organiser des réunions inter-services. Toutes ces démarches restent en général vaines. On arrive parfois à faire aboutir un dossier sur cinq en se démenant comme un beau diable. C'est inadmissible !

Vous voulez distribuer de l'argent. Très bien. Mais beaucoup est déjà disponible dans les caisses de crédit. Récemment les directeurs d'une caisse de crédit et d'une banque assez importante de ma région m'ont rendu visite et m'ont dit : « Monsieur le député, nous savons que vous n'êtes pas un spécialiste des questions financières, mais pourriez-vous nous expliquer pourquoi on nous empêche de réemployer, sous notre responsabilité, l'argent qui nous est confié dans les entreprises régionales qui utilisent de la main-d'œuvre ? Nous ne sommes pas assez inconscients pour engager des crédits à fonds perdus dans des affaires non rentables et, s'agissant de développer l'emploi sur place, nous devrions disposer d'une certaine latitude. »

Or, non seulement on ne les y autorise pas, mais on les contraint à constituer des réserves qu'ils doivent verser à la Caisse des dépôts ou à la Banque de France, je ne sais exactement, car je ne suis pas un financier comme vous, monsieur le ministre. (Sourires sur de nombreux bancs.) J'ai seulement un peu de bon sens. Ils ne comprennent vraiment pas où l'on veut en arriver.

J'attends que vous me prouviez le contraire de ce que j'affirme.

M. André Guerlin. C'est lui qui l'a dit !

M. Gabriel de Poulpique. Pour rétablir la confiance, il conviendrait aussi que l'administration qu'on appelle encore la justice mérite vraiment son nom. (Mouvements divers.)

Dans une région comme la mienne où aujourd'hui telle entreprise est plâtrée, demain telle autre incendiée, la confiance n'existe pas.

Certes, comme partout, il y a de bons et de mauvais patrons. Mais il suffit qu'ils soient obligés de licencier quelques employés en surnombre, pour être aussitôt à la merci de quelques délégués syndicaux qui décrètent l'occupation des établissements pendant un mois, perdant ainsi tous les bénéfices réalisés qui auraient permis de développer l'entreprise.

Si le droit de grève doit être respecté, et j'en suis bien d'accord, la liberté du travail doit l'être tout autant. Or, actuellement, ce n'est pas le cas et je pourrais en citer de nombreux exemples.

On jette à terre des entreprises, qui avalent seulement à surmonter un moment difficile en laissant quelques excités — un curé, une bonne sœur — mener l'agitation dans ces établisse-

ments pendant des semaines. (Rires et applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Est-ce sérieux ?

Quel patron, qui emploie aujourd'hui quatre-vingts personnes, recruterait, même s'il avait du travail, quarante ouvriers supplémentaires ? Il se placerait alors sous le coup de la « serisette » et ensuite connaîtrait les pires ennuis lorsqu'il devrait licencier momentanément quelques employés qui pourraient d'ailleurs trouver du travail dans une autre entreprise. Il faut donc permettre une certaine mobilité...

M. le président. Monsieur de Poulpiquet, veuillez conclure.

M. Gabriel de Poulpiquet. Je vais le faire, monsieur le président.

M. Gérard Houtear. C'est dommage !

Plusieurs députés sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. Non ! Non ! Continuez !

M. Gabriel de Poulpiquet. Je suis député de la majorité. Mais lorsque j'écoute les informations à la télévision, à la radio, lorsque je lis la presse, j'entends guère la voix des députés de la majorité pour la bonne raison qu'on ne leur donne pas l'occasion de s'exprimer ! (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mais M. Ségué, M. Maire, qui représentent 15 p. 100 des travailleurs sont des oracles que l'on voit et que l'on entend tous les soirs à la télévision ! Les ministres aussi, quelquefois, pour un bref communiqué. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Quant à nous, nous disposons de cinq minutes pour intervenir à cette tribune. Aujourd'hui, grâce à l'amabilité d'un de mes collègues qui m'a cédé son temps de parole, j'ai cinq minutes de plus.

Dans le passé, combien de fois ai-je tiré la sonnette d'alarme ? Aujourd'hui, je ne voterai pas votre projet de loi, monsieur le ministre, car il est grand temps de montrer au Gouvernement qu'on ne peut pas avaler n'importe quoi.

Plusieurs députés sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. Bravo !

M. Gabriel de Poulpiquet. Je m'abstiendrai car je ne veux pas prendre de responsabilité à l'égard d'un plan sur lequel je n'ai même pas été consulté et que je n'approuve pas.

Bien sûr, ce projet contient de bonnes mesures. Mais un meilleur emploi de certains crédits aurait pu être trouvé, car ce n'est pas tant leur volume qui compte que la manière dont ils seront employés.

J'ai une bonne expérience de l'administration. J'ai été conseiller général pendant trente ans. Si je ne le suis plus, c'est parce que je l'ai bien voulu, puisqu'aux dernières élections cantonales j'ai recueilli 98 p. 100 des voix au premier tour, mais je suis conseiller régional.

Or, j'ai maintes fois constaté que les trois quarts des crédits votés par les assemblées locales demeurent inemployés et il en va ainsi partout.

Je ne voterai pas votre projet, monsieur le ministre, pour bien montrer que mes électeurs n'approuvent pas la façon dont est géré le pays depuis quelques mois. Je suis d'ailleurs prêt à remettre mon mandat à la disposition de mon groupe politique — son président peut en prendre acte — et à me présenter devant mes électeurs afin de savoir si j'exprime encore leur volonté. Cela ne me gênerait nullement.

Je ne fais pas un métier de la politique. Je suis là pour défendre la France et les Français ! (Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur quelques bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Mesdames, messieurs, hier, M. le Premier ministre nous rappelait que, pour la sixième fois cette année, le Gouvernement se préoccupait de relancer l'économie française, tant il est vrai qu'il est plus facile de casser l'expansion que de la relancer.

Mais cette fois le Gouvernement, abandonnant la stratégie des petits coups de ponce sectoriels ou conjoncturels, s'engage dans une stratégie globale et nous propose un ensemble de dispositions qui se veulent être — M. le Premier ministre l'a indiqué — un programme de développement de l'économie française.

Je vous ai écouté avec attention, monsieur le ministre, tout comme M. le Premier ministre. De vos déclarations, de vos proclamations, j'ai retenu d'abord que votre plan comporte une masse de crédits non négligeables et dont quiconque de bonne foi ne saurait nier l'importance.

Il comprend également des orientations que l'on ne peut sous-estimer, en particulier l'aide sociale directe aux familles et aux personnes âgées, des équipements publics nouveaux dans le cadre d'une priorité donnée aux investissements et leur équitable répartition régionale — cela est important — l'encouragement à l'artisanat, la rénovation de l'habitat ancien, l'humanisation des hôpitaux.

J'ai noté également que l'objectif prioritaire assigné au plan dans un premier temps est — selon les propos mêmes de M. le Premier ministre — l'arrêt de la dégradation de la situation de l'emploi et, avant la fin de l'année, la reprise progressive de l'activité économique. Cette décision, également importante, va au-devant des vœux de centaines de milliers de demandeurs d'emploi.

J'ai également porté beaucoup d'intérêt à la proclamation selon laquelle la nouvelle croissance que l'on souhaite appliquer devra tenir le plus grand compte des disparités choquantes entre régions. Il en était plus que temps si l'on veut rétablir l'économie française dans une situation durable de progrès.

Monsieur le ministre, paraphrasant Alain, je vous dirai que comme le moissonneur je ne regarde pas le bout du champ. Je suis donc sensible aux mesures immédiates que vous préconisez. Aussi, les réflexions qui vont suivre ne procéderont-elles pas d'un esprit de dénigrement systématique. Je souhaite, au contraire, qu'elles contribuent à renforcer l'efficacité de vos propositions.

Ma première inquiétude — qui apparaissait d'ailleurs en filigrane dans l'exposé de M. le Premier ministre — est que ces mesures ne passent pas immédiatement dans le concret et que le délai de réponse ne soit trop long. Certes, M. le Premier ministre nous a assurés qu'il avait donné des instructions précises aux administrations afin qu'effectivement les commandes soient passées rapidement.

On sait cependant que les administrations travaillent sur des études préétablies et, par conséquent, sauf à vouloir bouleverser complètement les mentalités, on ne peut pas espérer les voir bousculer du jour au lendemain leurs habitudes. C'est mal connaître la pesanteur des technocraties que de croire qu'il n'y aura pas de délai de réponse. Je le souhaite le plus court possible, mais il faut tenir compte de cet *impedimenta*.

L'administration est devenue un quatrième pouvoir — mon collègue, M. de Poulpiquet, vient de le démontrer avec passion — et M. le Premier ministre se trompe quand il croit pouvoir donner des instructions à ce quatrième pouvoir et en être obéi.

Ma deuxième réflexion — M. le ministre l'a également notifié hier — est que le succès de ce plan est en définitive l'affaire de tous les Français. Il faudra donc que tous les Français

s'attachent à le faire aboutir. Les ministres techniques l'ont si bien compris qu'aussitôt ils se sont empressés d'annoncer, par des déclarations à la radio notamment, quelles seraient les retombées de ce plan pour ce qui les concerne.

Nous avons nourri l'espoir que, pour les départements d'outre-mer, le secrétaire d'Etat qui en assume la responsabilité, à l'image de ses collègues et répondant à la mission de coordinateur, qu'il s'est assigné, nous informerait aussi des retombées de ce plan dans ces départements. Or il n'en a jamais été question.

Suis-je trop naïf si j'espère, à l'occasion de ce débat, que la population de la Réunion, région du monde où le chômage sévit à l'état endémique, sera informée des retombées du plan dans ce département ?

Ma troisième réflexion a trait aux propos du Président de la République, rappelés hier par M. le Premier ministre, sur l'obligation pour tous les Français — chefs d'entreprise, cadres, ouvriers, fonctionnaires, élus locaux — de participer à la mise en œuvre et à la réalisation de ce plan. Je m'en réjouis.

Un fonds d'action des collectivités locales va être créé, mais a-t-on pensé à donner à celles-ci les moyens de réaliser les équipements prévus ? Certes, des dossiers seront constitués, qui déclancheront la procédure ouvrant droit à des subventions, mais qu'en sera-t-il des crédits de fonctionnement ?

Monsieur le ministre, j'administre une commune qui ne dispose plus, actuellement, que de cinq cents francs pour terminer l'année parce que l'essentiel de son budget est dévoré par les dépenses obligatoires, notamment celles de l'aide sociale. Comment mettre en place un plan de relance de développement économique si la cellule de base, à savoir la commune, n'a pas les moyens nécessaires pour mettre en œuvre tous les crédits qui lui seront distribués ?

Ma quatrième réflexion porte sur un sujet angoissant, l'inflation.

Monsieur le ministre, les départements d'outre-mer connaissent la même inflation que la métropole où sont achetés la plupart de nos produits importés ; mais ils subissent aussi l'inflation consécutive au comportement d'agents locaux, notamment l'état anarchique des importations, en particulier dans le domaine des frets.

Je ne cesse de le répéter, après mon collègue M. Cerneau : la solution réside dans la péréquation des prix de transport. D'après les calculs que nous avons fait effectuer, il n'en coûterait au budget de l'Etat que 0,01 pour 1 000 du prix des produits importés. C'est une charge supportable et cela nous permettrait de rompre brutalement avec ce rythme diabolique de l'augmentation du coût de la vie à La Réunion.

Si nous voulons que le plan réussisse, que les industriels, les chefs d'entreprise aient confiance, il importe en premier lieu de lutter contre l'inflation, contre la hausse constante du coût de la vie, puisque, hélas ! La Réunion ne possède pas de matières premières.

Ma cinquième observation concerne les secteurs dont vous souhaitez privilégier l'action, c'est-à-dire les petites et moyennes entreprises, qui, précisément, sont les plus gros employeurs de main-d'œuvre.

Je vous ai signalé à leur sujet, monsieur le ministre, qu'il y avait lieu de revoir tout le système bancaire. Vous m'avez répondu qu'aucun monopole de droit n'existait. Certes, mais il y a des monopoles de fait.

A La Réunion, nous n'avons pas de caisse nationale des marchés publics, pas de système de crédit coopératif et étant donné le retard mis par l'administration pour honorer ses créances, les entrepreneurs sont obligés de s'adresser aux banques qui leur imposent des échéances à quatre-vingt-dix jours et à 14 p. 100 et plus de taux d'intérêt avec, à partir du quatre-vingt unième jour, 1,4 p. 100 d'intérêt par mois de retard.

L'évolution économique de notre île est arrêtée parce que l'infrastructure bancaire qu'exigerait son développement n'a pas été mise en place.

Ma dernière observation portera sur les indemnités de chômage. Jusqu'à présent, La Réunion a été exclue du système d'indemnisation du chômage et, de ce fait, de l'amélioration apportée à la fin de l'année dernière à ce système. Elle est donc tributaire des chantiers de chômage. Mais en raison de l'inflation, de l'augmentation incessante des prix, des salaires et des charges sociales, actuellement le nombre de journées de travail est moins élevé qu'auparavant.

Je vous demande, monsieur le ministre, d'être notre interprète auprès de M. le ministre du travail pour que les crédits de chômage soient doublés et même triplés afin d'ouvrir des chantiers de chômage et de donner du travail à nos populations.

Monsieur le ministre, plus de la moitié de mes compatriotes ont moins de vingt ans et près de 20 p. 100 ont entre vingt et trente ans. Or c'est surtout dans cette tranche d'âge que le chômage se fait le plus durement sentir. Aidez-nous donc à rompre cette malédiction du chômage, état permanent dans nos départements d'outre-mer. D'avance, je vous en remercie.

Pour ma part, je vous fais confiance et je voterai votre plan. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, l'industrie textile et ses activités induites, telles que la mécanique, par la fabrication de machines à tisser, les fibres chimiques, la chimie tinctoriale et le secteur tertiaire, occupent largement plus de 700 000 personnes en France, c'est-à-dire deux fois autant que l'industrie automobile.

Le plan de refroidissement a été ressenti d'une façon extraordinairement brutale et profonde par l'industrie textile.

Les stocks accumulés dans ces entreprises ont amené ces dernières à effectuer des réductions d'horaires drastiques, allant de trente-six à moins de vingt-quatre heures. Ces réductions d'horaires étaient destinées à licencier le minimum de personnel, dans l'espoir d'une reprise des activités.

Aux conséquences du ralentissement général de l'économie viennent s'ajouter des facteurs spécifiques. Un véritable *dumping* s'effectue vers notre pays et vers la Communauté européenne, nécessitant des mesures extrêmement urgentes.

Qu'on ne se y trompe pas : l'industrie textile ne demande pas de protectionnisme. Beaucoup d'entreprises utilisent des machines hautement modernes, servies par un personnel bien formé que dirigent des cadres connaissant la gestion moderne et l'informatique, et dont le « punch » commercial mérite des éloges.

Le plan de relance de l'économie aura des effets d'entraînement qui se répercuteront sur la consommation intérieure du marché textile qui a cependant à faire face au véritable drame des importations anormales provenant de pays ne se trouvant pas dans la Communauté européenne.

La priorité est à réserver à la mise en place de l'accord multilatéral. Sur ce point, des décisions sont imminentes. Mais, en attendant, une réduction immédiate s'impose.

La conclusion d'une série d'accords bilatéraux semble pouvoir être terminée en décembre. Dans les trois mois qui viennent, les décisions, applicables pendant trois ans, seront prises en ce qui concerne le régime d'importations — contingentement ou libération en provenance de pays aussi sensibles que la Corée du Sud, le Mexique, la Colombie, le Japon, le Brésil, la Malaisie, Singapour, Macao, voire la Roumanie et la Hongrie.

Il convient d'obtenir le contingentement des tissus, ce qui semble pratiquement acquis car il figure dans les demandes de la Communauté économique européenne, et celui de fils de coton, qui viennent du Brésil, de Colombie et du Mexique, et dont les importations sont passées du premier semestre 1973 au premier semestre 1975 de 697 tonnes à 2 115 tonnes.

A défaut d'accord d'ici à la fin septembre, le recours à la clause de sauvegarde à titre conservatoire est indispensable. Son adoption ne sera efficace que si elle est pratiquement immédiate pour ces trois pays d'origine.

Pour les tissus, la même mesure deviendrait indispensable si les accords bilatéraux tardaient à être conclus.

Pour la Grèce et la Turquie, pays associés à la Communauté européenne, l'ampleur des subventions versées aux industries textiles représente, par exemple, 20 p. 100 en aide directe, à quoi s'ajoutent de nombreux avantages indirects. Cette ampleur est telle qu'elle justifie une taxe compensatoire et un plafonnement quantitatif.

Il ne saurait ainsi être question d'attendre l'issue de la négociation, car des pans entiers de notre industrie risquent de s'écrouler d'ici là.

Le cas des Etats-Unis, caractérisé par la remontée du dollar, aurait tendance à normaliser des échanges qui furent dérégulés par son cours excessivement bas.

Toutefois, les importations déjà réalisées et celles qui sont en cours pèsent très lourdement sur nos marchés, notamment en tissus finis. S'il est très difficile de s'opposer à des transactions normales, il faut par contre faire preuve d'une vigilance accrue vis-à-vis du tissu provenant des Etats-Unis, mais dont l'origine est plus ou moins douteuse.

La production française ayant diminué de 25 à 30 p. 100, il serait logique d'appliquer la même réduction aux importations. Sinon, nous risquerions de laisser la concurrence étrangère grignoter notre marché au-delà de ce que nous perdons déjà par la diminution de la consommation.

Autrement dit, les quotas pour 1975 devraient être déclarés clos, sans préavis, pour certaines origines particulièrement dangereuses.

D'une façon générale, on peut estimer que la gravité de la situation est telle que nous devrions envisager de revenir sur la libération de certains produits, et même d'imposer éventuellement aux importateurs de verser un cautionnement au moment de la commande.

L'action du Gouvernement ne peut pas ne pas tenir compte des engagements internationaux déjà conclus. Mais, quand ces derniers aboutissent à créer des situations absolument imprévisibles et d'une gravité que nos négociateurs n'auraient certainement pas acceptée, une remise en cause se justifie.

L'industrie textile ne craint pas les concurrences normales ni une évolution progressive du marché. On ne saurait, en revanche, admettre que des bouleversements brutaux viennent réduire à néant les efforts de plusieurs générations et nos chances d'avenir qui sont plus réelles que jamais.

La grande région de l'Est de la France est l'un des deux pôles essentiels de l'industrie textile française dont tous les éléments sont solidaires. Nous y disposons d'organes de production, d'organismes de recherches et d'écoles textiles qui sont à la pointe du modernisme. Vous n'accepterez pas que ce capital soit sacrifié.

Monsieur le ministre, si nos industries textiles, pressées par le besoin, doivent conclure des contrats portant sur le premier trimestre 1976 à des prix extrêmement bas parce que des pays se débarrassent à vil prix de leurs stocks, nombre d'entre elles, et parmi les meilleures, risquent de disparaître.

M. Xavier Hamelin. Très bien !

M. Pierre Weisenhorn. Le très important plan de relance qui nous est soumis aura heureusement un effet certain d'entraînement et de stimulation sur la consommation. Je fais confiance au Gouvernement pour mener à bien le difficile combat qu'il doit livrer dans le contexte international actuel et je voterai les mesures proposées dans le projet de loi de finances rectificative. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Bettencourt.

M. André Bettencourt. Mesdames, messieurs, il m'était difficile de ne pas intervenir au cours de ce débat en raison tant des préoccupations qui sont actuellement les miennes au titre de la région de Haute-Normandie que de la fermeture éventuelle de trois usines textiles dans ma propre circonscription. Je m'associe donc à ce qui vient d'être dit à cette même tribune au sujet de l'industrie textile.

Je ne peux que donner mon approbation au projet présenté par le Gouvernement. Vous ne deviez pas, monsieur le ministre de l'économie et des finances, faire démarrer votre plan de stimulation trop tôt ; mais vous ne pouviez pas non plus attendre davantage. Lorsque ferment ou que risquent de fermer des usines qui, depuis longtemps, assurent la subsistance de familles entières — dans certains cas, le père, la mère, les enfants travaillent dans la même entreprise où, bien souvent, deux à trois générations se sont succédé — c'est assurément, sur le plan social et humain, un drame ; mais ce peut être aussi, sur le plan économique et financier, une secousse capable de compromettre finalement la vie de la cité.

En tout cas, quelles que soient nos tendances politiques et nos divergences sur les moyens, nous ressentons tous la même inquiétude fondamentale en présence du chômage, qu'il s'agisse du chômage des jeunes ou du chômage féminin.

M. le Premier ministre y a fait hier allusion : pour donner du travail à tous, faudra-t-il un jour diminuer le temps de travail de chacun ? Le prix en sera-t-il plus élevé et, par là même, toute compétition deviendra-t-elle impossible ? C'est un débat beaucoup plus poussé qui, tôt ou tard, s'imposera à nous.

Quoi qu'il en soit, les mesures proposées vont incontestablement peser lourd dans la balance. Elles font suite à d'autres que nul ne peut oublier, notamment le versement aux chômeurs, sous certaines conditions, de 90 p. 100 de leurs salaires pendant un an. Quelle serait aujourd'hui la situation si, au cours des dernières années, d'importantes mesures n'avaient été prises sur le plan social pour permettre précisément de parer à certaines difficultés ?

Il est incontestable que la législation sociale a accompli de grands progrès, même si elle doit en faire encore. Mais l'assurance d'être indemnisé ou même d'être payé pendant un an — ce qui, je le signale au passage, n'est pas encore le cas de la plupart des chômeurs — ne peut pas faire oublier le fait d'être sans travail.

Déjà, rien n'est plus démoralisant que d'envisager la fermeture d'usines en parfait état, équipées d'un matériel excellent et fournissant une production de qualité. Une telle éventualité paraît inadmissible aux ouvriers et aux ouvrières qui sont moralement et presque physiquement attachés à leur usine.

A tout cela, je sais que le Gouvernement est attentif. Au niveau local et dans le cadre des dispositions susceptibles d'être adoptées en conseil interministériel d'aménagement du territoire, vous avez, monsieur le ministre, pris des premières mesures qui sont importantes et dont je vous félicite. Mais les usines en cause trouveront-elles preneur ? Qui pourrait l'assurer ?

Des entreprises voisines seront-elles à même de développer leurs investissements parce que vous allez les aider ? D'autres sociétés se décideront-elles à créer de nouveaux établissements et de nouveaux emplois, par exemple parce que dans une région considérée elles pourront bénéficier d'une aide de 12 p. 100 ? Vous avez par ce moyen obtenu dans le passé de réels succès ; mais nous nous trouvons alors dans une période plus favorable.

Enfin, le « coordonnateur » que vous vous proposez de nommer — l'idée me paraît d'ailleurs pratique et excellente — pourra-t-il trouver rapidement des solutions ?

Autant de questions qui ne peuvent cacher la raison profonde du drame de l'industrie textile, que je prendrai comme exemple parmi d'autres, comme M. Ligot s'est penché tout à l'heure sur celui de l'industrie de la chaussure.

Vous avez des statistiques. Les syndicats professionnels disposent d'une remarquable documentation. Or, si modernes et, dans certains cas, si dynamiques qu'elles soient, des usines ferment successivement, parce qu'elles ne parviennent plus à

écouler leur production. Hier, elles exportaient jusqu'à 70 p. 100 de celle-ci ; aujourd'hui, non seulement elles n'exportent plus, mais elles ne vendent même plus en Europe et accumulent pour des milliards d'anciens francs de stocks dont le financement est devenu impossible. Dans le même temps, les productions concurrentes, souvent en provenance d'Asie, de Chine par exemple, pénètrent sur le marché européen et, en particulier, sur le marché français où elles coûtent 50 ou 60 p. 100 moins cher. Que faire ? Comment résister ?

Il est certes de l'intérêt général de faire baisser les prix à la consommation. Mais ce n'est même pas toujours vrai. En effet, des productions étrangères d'apparence voisine des nôtres, mais de qualité inférieure, sont introduites sur le marché à bas prix mais ne trouvent preneur qu'une fois leurs prix relevés à des niveaux sensiblement égaux à ceux de notre production intérieure, ce à quoi beaucoup se laissent prendre.

La politique de la baisse des prix, par l'intervention de la concurrence étrangère, n'atteint donc pas toujours son but et le consommateur est dupé, parce qu'il s'y prête, certes et, à la limite, parce qu'il l'a bien voulu.

Il n'en est pas moins certain que les pays d'Afrique et surtout d'Asie qui commencent leur industrialisation débutent par le textile, parce que cela est relativement simple, parce qu'ils disposent sur place de la matière première que nous n'avons pas et surtout parce qu'ils bénéficient d'une main-d'œuvre considérable, très peu coûteuse et leur permettant de concurrencer et de battre facilement les pays capitalistes.

On peut assurément répondre à cela que, d'une part, ces importations ont un but économique et social dans la mesure où elles pèsent sur les prix de la consommation intérieure et que, d'autre part, nous fournissons en échange à ces pays des produits plus élaborés qui supposent de notre part une technologie plus avancée, une main-d'œuvre plus qualifiée et, par conséquent, mieux rémunérée que dans le textile. Il est aussi facile d'invoquer le rétablissement des balances du commerce et des devises avec tel ou tel pays, le développement des relations internationales.

Je ne sous-estime pas de telles réponses. Je soutiens simplement que, dans le monde actuel, une décision ou un refus d'importation, une réglementation européenne ou nationale, j'allais presque dire la volonté d'un ministre ou même d'un fonctionnaire lointain et anonyme, peuvent rendre bénéficiaire ou au contraire ruiner une entreprise ou un secteur économique.

On calcule en haut lieu les avantages ou les inconvénients de telle ou telle importation. Ceux-ci sont-ils exactement calculés à Bruxelles et à Paris ? C'est, en fait, si difficile que, quand bien même vous nous en donneriez l'assurance, monsieur le ministre, vous auriez du mal à nous convaincre totalement, tant il est malaisé d'y voir clair entre les intérêts contradictoires en présence sur le plan de l'emploi, des coûts de production, de la formation des prix, du commerce extérieur et des relations internationales.

Quoi qu'il en soit, des usines ferment. En vérité, nous nous trouvons devant de véritables « sinistres » de l'économie moderne. Dans le moment où des décisions nationales et internationales

peuvent à elles seules mettre en cause l'existence de certaines branches d'activité, il faut prévoir un dispositif permettant d'atténuer le malheur qui s'abat et de faire naître une nouvelle espérance.

La recherche de telles solutions ne peut se faire désormais dans le seul cadre de la solidarité professionnelle. Une fois de plus l'Etat se trouve obligé d'intervenir davantage, toujours davantage. Ce n'est pas sans inconvénient ni sans péril, je le reconnais. Quand on entre dans un système où la réglementation joue un rôle de plus en plus grand, on risque fort d'être broyé par elle.

Vous voulez certainement un Etat libéral, favorisant l'initiative et l'entreprise privées. Vous en avez d'ailleurs donné des preuves et votre plan lui-même est une immense invitation à l'initiative et un appel au libre jeu de la concurrence intérieure, très heureusement corrigée par des facilités données à certaines catégories dont les besoins sont plus évidents.

Il est, je crois, impossible de répondre aujourd'hui à toutes ces questions, qui sont nécessairement compliquées et délicates. Je me suis permis de vous les poser très succinctement parce que la réalité des faits dément parfois les intentions les plus généreuses et pour prouver qu'aujourd'hui le règlement des problèmes sociaux, dans un pays moderne, peut impliquer une part d'idéologie, mais qu'en réalité les idéologies, quelles qu'elles soient, ne règlent pas tout, ce qui invite chacun, de quelque bord qu'il soit, à une extrême modestie et à une recherche inlassable dont je sais qu'elle est aussi la préoccupation du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1975, n° 1873 ; (rapport n° 1874 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.*

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

